

# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimiliés 2018-2021 Bilan Année 3

*valoriser*

*réduire*

*transformer*

*recycler*

*recupérer*



**PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION  
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET  
ASSIMILÉS**

## Table des matières

<b>PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS.....</b>	<b>1</b>
Introduction.....	3
Objectifs du programme.....	3
Diagnostic du territoire.....	3
Gouvernance ouverte et partagée.....	3
Présentation du porteur de programme.....	6
Résumé des actions menées au cours des 12 derniers mois.....	10
Programme d'actions.....	13
Suivi annuel des tonnages traités par le SEROC .....	14
<b>BILAN DES INDICATEURS DU PLPDMA.....</b>	<b>25</b>
<i>Fiche action n°1 : Réemploi, Réparation, Réutilisation .....</i>	<i>26</i>
Bilan détaillé de l'action.....	29
<i>Fiche action n°2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire.....</i>	<i>32</i>
Bilan détaillé de l'action.....	35
<i>Fiche action n°3 : Valorisation des déchets et nouvelles filières .....</i>	<i>38</i>
Bilan détaillé de l'action.....	40
<i>Fiche action n°4 : Réduction des déchets verts et compostage .....</i>	<i>44</i>
Bilan détaillé de l'action.....	50
<i>Fiche action n°5 : Éco-exemplarité des collectivités .....</i>	<i>52</i>
Bilan détaillé de l'action.....	54

## Introduction

Après s'être engagé en 2011 de façon volontaire dans la réduction des déchets sur son territoire, le SEROC a signé avec l'ADEME et mis en place un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) afin de répondre à l'objectif prioritaire du Grenelle de l'environnement qui était de réduire de 7% la production des Ordures Ménagères et Assimilés par habitant entre 2011 et 2015. Pour la période du PLPD, le SEROC a réduit ses Ordures Ménagères et Assimilés de 10,2% par habitant.

Récompensé de ses efforts, le SEROC a été labellisé « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » en décembre 2014 suite à un appel à projet lancé par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Cette labellisation renforcée par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte avait pour objectif la mise en œuvre d'une politique de prévention et de gestion des déchets dans une dynamique d'économie circulaire. C'est dans cet esprit qu'a été signé entre le SEROC et l'ADEME une convention de financement pour la mise en place d'un « Programme Relai » qui servira de programme transitoire entre le Programme Local de Prévention des Déchets et le Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire.

En 2015, le Programme Local de Prévention des Déchets prend une forme plus large et règlementée par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Il s'intitule Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et inclut dorénavant les déchets de déchèteries. Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés précise que le PLPDMA est élaboré par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales qui assure la collecte des déchets ménagers. Cette compétence peut être transférée à un syndicat de traitement.

C'est dans cette optique que les adhérents du SEROC ont décidé de transférer la compétence de réalisation du PLPDMA au SEROC.

Par délibération n° 2017-069, en date du 14 décembre 2017, le transfert de compétence pour la réalisation du PLPDMA par le SEROC a été validé. A cet effet, le syndicat de traitement s'est lancé dans l'élaboration d'un état des lieux de l'ensemble de son territoire conformément à l'« Art. R. 541-41-21 » du décret relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés.

## Objectifs du programme

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte fixe des objectifs réglementaires. Concernant le PLPDMA, elle impose une diminution de 10% de la production des déchets ménagers et assimilés par habitant entre 2010 et 2020. Elle impose également de

- Valoriser 55% des déchets non dangereux et non inertes d'ici 2025.
- Réduire de 30% les déchets enfouis en 2020 par rapport à 2010.

## Diagnostic du territoire

Pour l'élaboration du PLPDMA, le SEROC a procédé à un diagnostic de son territoire. Celui-ci avait pour objectif de :

- 1- Faire un état des lieux
- 2- Définir les caractéristiques géographiques du territoire
- 3- Faire le point sur la situation économique du territoire
- 4- Évaluer le programme local de prévention
- 5- Construire le programme d'actions du PLPDMA
- 6- Construire les indicateurs d'évitement des déchets ménagers et assimilés

Le diagnostic du territoire a été validé par le comité syndical (délibération n°2017-047).

## Gouvernance ouverte et partagée

Extrait du décret n°2015-662 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés :



« Art. R. 541-41-21. – Une commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est constituée par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales, qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat. Elle définit son programme de travail, son mode de fonctionnement et des modalités de concertation avec les acteurs concernés par la prévention des déchets ménagers et assimilés sur le territoire qui ne sont pas représentés dans la commission ».

Avant la mise en place du PLPDMA, une étude de préfiguration a été réalisée par le SEROC. Pour la réalisation de cette étude, le SEROC a opté pour une gouvernance ouverte et partagée. Il a associé tous les acteurs du territoire dans le but d'assurer une cohérence territoriale. L'objectif de cette gouvernance partagée est d'encourager l'innovation partenariale afin d'optimiser la gestion des déchets sur le territoire et de développer la dynamique d'économie circulaire.

### CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉQUIPE PROJET

L'équipe projet composée de deux équivalents temps plein a pour mission la mise en place du programme d'actions et d'assurer sa coordination ainsi que son suivi.

Fonction de la personne	ETP sur le poste
Chargée de mission TZDZG	1
Chargée d'animation territoriale	0.5
Responsable du service Animation territoriale	0.5
<b>Total</b>	<b>2</b>

En plus de l'équipe projet, l'ensemble des équipes du SEROC contribue, à des degrés divers, à la mise en œuvre du programme d'actions.

Les moyens humains (ETP) engagés pour la troisième année du PLPDMA sont de 7 équivalents temps plein. Le temps consacré par le chargé de mission au PLPDMA est de 1 équivalent temps plein.

### COORDONNÉES DE L'ÉQUIPE PROJET

Nom :	KABA	Prénom :	Sanoussy
Fonction dans l'organisme :	Chargé de mission TZDZG		
Téléphone :	02 31 92 00 09	Email :	animateur-ZDZG@seroc14.fr

Nom :	PELLERIN	Prénom :	Adèle
Fonction dans l'organisme :	Responsable du service Animation Territoriale		
Téléphone :	02 31 51 26 88	Email :	responsable-animation-territoriale@seroc14.fr

Nom :	BELLOIR	Prénom :	Aline
Fonction dans l'organisme :	Chargée d'animation territoriale		
Téléphone :	02 31 22 46 57	Email :	communication-est@seroc14.fr

## ELU RÉFÉRENT

Nom :	MOUCHEL	Prénom :	Michèle
Fonction dans l'organisme :	Vice-présidente en charge des Affaires générales et de la Communication		Jusqu'en septembre 2020
Téléphone:	02 31 51 69 60	Email :	accueil@seroc14.fr

Nom :	JAMIN	Prénom :	Loïc
Fonction dans l'organisme :	Vice-président en charge de l'Animation Territoriale et de la Communication		Depuis septembre 2020
Téléphone:	02 31 51 69 60	Email :	accueil@seroc14.fr

## REPRÉSENTANT ADEME

Nom :	DESGRANGES	Prénom :	Vincent
Fonction dans l'organisme :	ADEME Normandie		Jusqu'en décembre 2020
Téléphone:	02 31 46 81 05	Email :	Vincent.desgranges@ademe.fr

Nom :	SCHMITT	Prénom :	Guillaume
Fonction dans l'organisme :	ADEME Normandie		Depuis décembre 2020
Téléphone:	02 31 46 81 05	Email :	Guillaume.schmitt@ademe.fr

## PARTENAIRES EXTERNES

Le partenariat développé par le SEROC dans le cadre du PLPDMA est basé sur une convergence des ressources respectives des parties dans le but de réaliser les actions prévues. Les partenaires du SEROC dans cette démarche sont des personnes physiques ou des organismes privés ou publics qui participent à la concrétisation d'une ou plusieurs actions.

## Partenaires externes

L'ADEME	L'Espace Saint Jean
La Région Normandie	L'association Répare Café
La Chambre du Commerce et de l'Industrie	Le Rectorat de Caen
La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire	Le réseau REGAL
La BACER	Les grandes surfaces (Carrefour, Leclerc)
Deuxième Vie, Deuxième Chance	L'IME le Prieuré
Le CREPAN	Bessin Insertion
Emmaüs	La Banque alimentaire
La FREDON	Les 5 intercommunalités du territoire
Le réseau Jardin Nature du Bessin	L'association Revivre
La Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Les lycées Marie Curie, Jean Mermoz, Les Champs de Tracy, Arcisse de Caumont et Alain Chartier

## COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉLABORATION ET DE SUIVI

Le PLPDMA et le CODEC sont deux programmes complémentaires et convergent sur toutes les actions de prévention des déchets. Par conséquent, les actions de prévention des déchets figurant dans le rapport annuel du CODEC sont reprises dans le rapport annuel du PLPDMA.

De cette adéquation, la commission consultative d'élaboration et de suivi est composée des membres du Comité de pilotage du CODEC. Dans le cadre de ses attributions, elle s'est réunie à 3 fois soit une fois par an pour faire le point sur l'état d'avancement du programme. La première commission consultative s'est tenue le 28 mars 2019 à l'occasion du bilan de la première année du PLPDMA. La deuxième réunion a eu lieu le 11 juin 2020. Elle s'est réunie pour la dernière fois le 08 juin 2021 pour faire part à l'ensemble des membres de la commission consultative du bilan des trois années du programme.

### Composition de la commission consultation d'élaboration et de suivi

Nom	Organisme représenté
Mme SALMON	Présidente du SEROC
Mme MOUCHEL puis M. JAMIN	Vice-président du SEROC et élu(e) Référent du PLPDMA
M. MAZZOLENI	Directeur Général des Services du SEROC
Mme PELLERIN	Responsable du service Animation territoriale
M. KABA	Animateur TZDZG
M. DESGRANGES puis M. SCHMITT	Référent ADEME
LES ÉLUS DU BUREAU SYNDICAL	SEROC

### Présentation du porteur de programme

#### SEROC : Syndicat Mixte de traitement Et de valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados.

Le SEROC a pour mission le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés issus des collectes organisées par ses adhérents.

Un syndicat mixte est une structure de coopération intercommunale. On parle de syndicat mixte lorsque la structure associe des collectivités de nature différente, des communes et une communauté d'agglomération ou un département, par exemple, ou encore un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Ils se regroupent pour gérer un service présentant un intérêt commun. Il est créé par une convention signée à l'unanimité. Il est géré par un comité.

#### LES ADHÉRENTS DU SEROC

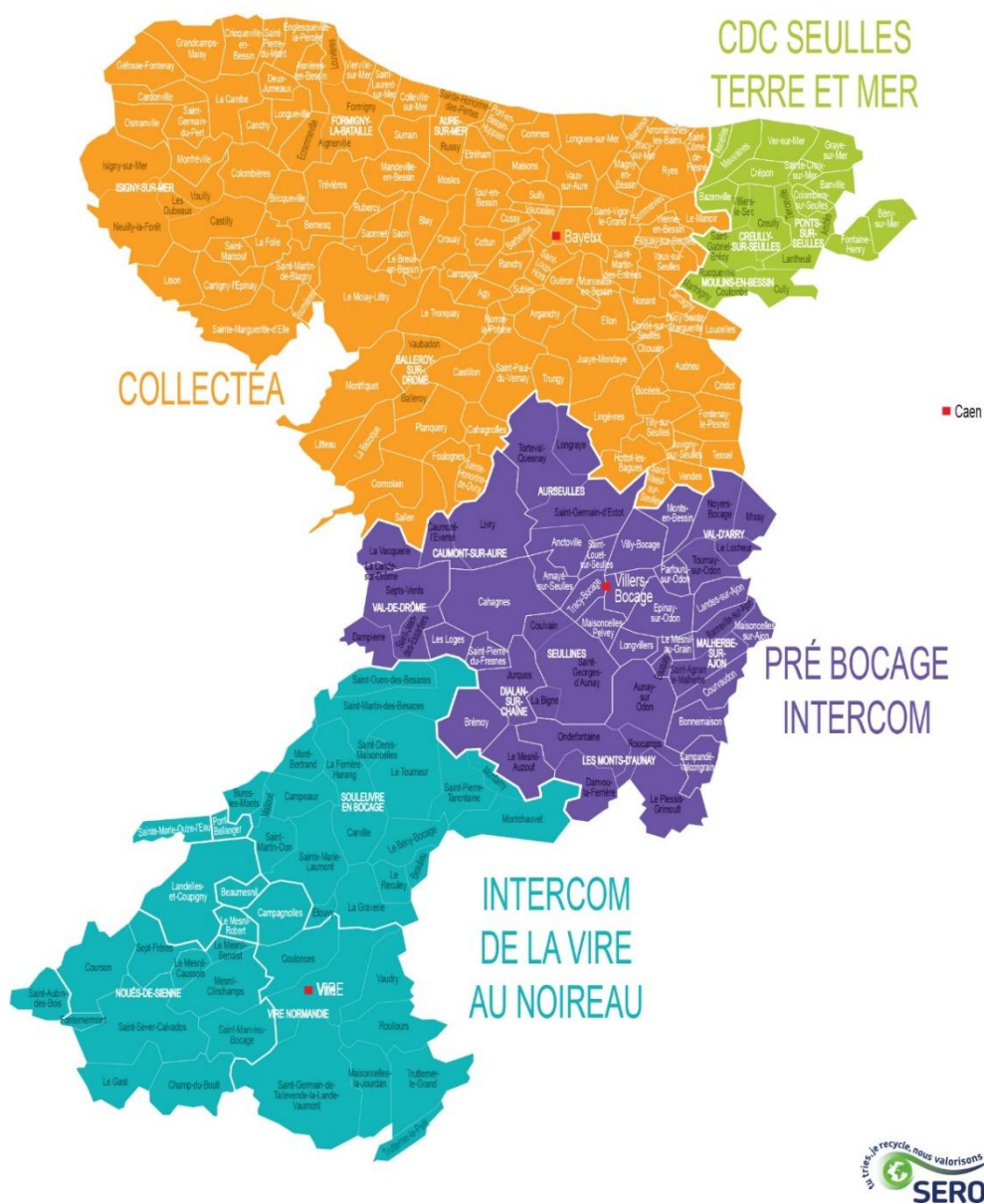
Le périmètre des adhérents correspond soit à celui des intercommunalités, soit aux périmètres des syndicats de collecte. Les intercommunalités peuvent en effet déléguer la compétence collecte des déchets ménagers à un ou plusieurs syndicats de collecte.

Ainsi, plusieurs syndicats de collecte peuvent intervenir sur le territoire d'une même intercommunalité. Lorsque la compétence est déléguée à un syndicat de collecte, c'est lui qui adhère au SEROC et non la communauté de communes.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le SEROC comptait 4 adhérents (Collectéa, Communauté De Communes de Seullas Terre et Mer, Pré-Bocage Intercom, Intercom de La Vire au Noireau),

Carte 1 : Les collectivités adhérentes au SEROC en 2020

# ADHÉRENTS SEROC 2020



- La communauté de communes Seulles Terre et Mer (uniquement pour les communes d’Asnelles, Banville, Bazenville, Béný-sur-mer, Colombier-sur-Seulles, Creully-sur-Seulles, Fontaine-Henry, Moulins-en-Bessin, Meuvaines, Crépon, Ver-sur-Mer, Graye-sur-Mer, Sainte-Croix-sur-Mer et Ponts-sur-Seulles.)
- Pré-Bocage Intercom
- La partie ouest de l’intercom de la Vire au Noireau (c’est-à-dire Vire Normandie, Souleuvre-en-Bocage et l’ancienne Intercom Séverine).
- Collectéa qui collecte les déchets ménagers pour la communauté de communes d’Isigny-Omaha Intercom, de Bayeux Intercom et une partie de la communauté de communes Seulles Terre et Mer.



Tableau 1 : Répartition par adhérent de la compétence collecte et traitement des déchets

Intercommunalités	Compétence collecte	Compétence traitement
Pré-Bocage Intercom	Pré-Bocage Intercom	SEROC
Seulles Terre et Mer	Pour 14 communes Seulles Terre et Mer	SEROC
	Pour 14 communes a délégué à Collectéa	SEROC
Isigny Omaha Intercom	a délégué à Collectéa	SEROC
Bayeux Intercom	A délégué à Collectéa	SEROC
Intercom de la Vire au Noireau	Pour le périmètre Vire-Normandie, Noues de Siennes, Souleuvre-en-Bocage : Intercom de la Vire au Noireau	SEROC
	Pour le secteur de Condé-sur-Noireau a délégué au SIRTOM de Flers-Condé	SIRTOM de Flers-Condé

### LES COMPÉTENCES DU SEROC

Le SEROC dispose de compétences obligatoires. Elles s'articulent autour de sa mission de traitement et de valorisation des déchets ménagers. A ce titre, il exerce les compétences suivantes :

- Transport, tri et valorisation des matériaux recyclables,
- Transport, traitement et élimination des déchets ultimes,
- Réalisation et gestion des plateformes de compostage,
- Réhabilitation, entretien et suivi des anciennes décharges,
- Gestion des unités de transfert.

Le SEROC assure la communication sur ces sujets auprès des usagers de son territoire.

Le SEROC a également une compétence optionnelle. Il a en charge la « création et la gestion des déchèteries » dès lors que la collectivité adhérente lui a transmis cette compétence.

Le Syndicat propose par ailleurs à ses adhérents :

- La mise en place de composteurs collectifs et individuels (hors Vire- Normandie).
- La communication sur le tri des textiles (hors Vire Normandie)

Le SEROC traite les déchets verts (tontes et branchages) collectés dans les déchèteries ou en porte-à-porte par certains adhérents sur trois plateformes de compostage situées à Ryes, Formigny (Nord du territoire) et Canvie (Sud du territoire). Les déchets verts de la déchèterie de Vire Normandie gérés par la communauté de communes de la Vire au Noireau sont traités sur la plateforme de compostage de Canvie tout comme ceux de la déchèterie du Mesnil-Clinchamps et de la collecte en porte-à-porte assurée par la commune de Vire Normandie.

### LES INFRASTRUCTURES DU SEROC

En 2021, le SEROC dispose de trois unités de transfert :

- Une à Bayeux depuis juillet 2018. Sur cette unité de transfert, transitent les ordures ménagères, le tri sélectif et le tout-venant du nord du territoire.

- Une à Maisoncelles-Pelvey où transitent les ordures ménagères, le tri sélectif et les papiers du centre du territoire.
- Une à Vire-Normandie où sont déposés les ordures ménagères du sud du territoire et le verre.

Le territoire compte aujourd'hui 14 déchèteries dont 10 sont gérées directement par le SEROC.

Carte 2 : Les infrastructures du SEROC en 2020



Les quatre déchèteries gérées directement par les communautés de communes sont celles de Livry, Maisoncelles-Pelvey, Le Tourneur et Canvie.



Tableau 2 : Évolution de la population du SEROC entre 2018 et 2020

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le SEROC était peuplé de 134 052 habitants répartis sur les 4 adhérents qui le composent.

Population	2010	2016	2017	2018	2019	2020
Population syndicale	148 832	155 544	150 718	150 626	150 037	148 770**
Courseulles et Revières*		4 883	4 826	4 710	4 190	

\*Jusqu'au 31/12/2019, le SEROC traitait certains gisements des territoires de Courseulles et Revières. Ce qui explique la prise en compte de leurs populations jusqu'en 2019.

\*\* 148 770 = population syndicale du SEROC (134 052) et la population de la partie SIDOM de Creully partie à Caen la mer au 1<sup>er</sup> janvier 2020 mais conservée ici pour permettre la comparaison d'une année sur l'autre.

Tableau 3 : Évolution de la population des adhérents du SEROC entre 2019 et 2020

ADHERENTS	2 019	2 020	Ecart (nb pers)	Ecart (%)
BAYEUX INTERCOM	794	0	794	100,0
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	34 067	33 829	238	0,7
PRE-BOCAGE INTERCOM	25 180	25 115	65	0,3
SEULLES TERRE ET MER	4 474	10 354	5 880	-131,4
SIDOM DE CREULLY	22 805	0	22 805	100,0
COLLECTEA	62 717	64 754	2 037	-3,2
<b>TOTAL SEROC sans Caen la mer</b>	<b>150 037</b>	<b>134 052</b>	<b>15 985</b>	<b>10,7</b>
<b>Caen la mer</b>	<b>0</b>	<b>14718</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>150 037</b>	<b>148 770</b>	<b>1 267</b>	<b>-0,01</b>

### Résumé des actions menées au cours des 12 derniers mois

Pour cette année 2020, nous constatons une augmentation des DMA de 3% sur le territoire du SEROC par rapport à 2010. Toutefois, il existe une dynamique de baisse des DMA depuis quatre ans soit une réduction de 5% entre 2017 et 2020. Cela s'explique entre autres :

- Par la baisse des déchets de déchèteries particulièrement par la baisse du tout-venant et des apports de déchets verts
- Par la baisse des Ordures ménagères résiduelles et des refus de tri
- Par la baisse du mono-flux
- Par la baisse du verre

### Résumé des actions

#### Action 1 : Réemploi, Réparation, Réutilisation

Depuis plusieurs années, le SEROC a intégré les notions du Réemploi, de la Réparation et de la Réutilisation dans sa politique de promotion de l'économie circulaire. En partenariat avec certaines associations de son territoire, le SEROC autorise la récupération du textile et des objets potentiellement réemployables déposés dans ses différentes déchèteries. Il accompagne également des associations qui organisent les ateliers « répare café » sur son territoire. Ces actions de réemploi ont pour objet le détournement de ces flux des bennes « déchets enfouis » et permettre ainsi de réduire la production des déchets.

L'action sur le réemploi, la réparation et la réutilisation a eu un impact sur l'atteinte des objectifs du PLPDMA. Elle a permis, d'un côté, d'augmenter le taux de valorisation et, de l'autre côté, elle a contribué à la baisse du taux d'enfouissement donc à la réduction des déchets.

Le village de la Récup' organisé le 19 mai 2019 à Villers-Bocage en a été le symbole. Cet événement a accueilli les réalisations de 26 exposants et 1 535 visiteurs. Il a permis à ces derniers de découvrir des techniques de transformation des objets afin de leur donner une nouvelle vie.

À l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) en novembre 2019, les ateliers du réemploi, organisés par le SEROC ont été labellisés par l'ADEME. Ceux-ci avaient pour objectif d'apprendre aux 61 visiteurs à transformer eux-mêmes les objets afin d'éviter de jeter.

Entre 2018 et 2020, 1553 tonnes de textiles ont été collectés par les partenaires (BACER, EMMAÛS, et Rivières et Bocages) sur l'ensemble du territoire (déchèterie et hors déchèterie) et 320 tonnes d'objets ont été remis dans le circuit de réutilisation dans le cadre de la Récup' solidaire.

Les partenaires organisateurs des Repair-café en l'occurrence l'association Deuxième Vie Deuxième Chance de Vire et l'association Répare café de Bayeux ont organisé 49 ateliers au cours des trois années de réalisation du PLPDMA. Ces ateliers ont permis de détourner un peu moins de deux tonnes de déchets des bennes D3E.

### **Action 2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire**

Le SEROC accompagne les établissements scolaires de son territoire qui souhaitent limiter le gaspillage alimentaire généré en cuisine et en salle. Parallèlement, le SEROC encourage et participe avec ses partenaires aux opérations de sensibilisation sur la réduction du gaspillage alimentaire auprès des acteurs de la restauration commerciale.

**Restauration collective :** En 2017, le SEROC s'est engagé dans une démarche coordonnée de réduction du gaspillage alimentaire avec la Région Normandie dans les cinq lycées de son territoire. Il s'agissait d'un accompagnement à l'organisation de sessions de pesées et à la mise en place d'actions de communication à destination des élèves. En 2018, les lycées du territoire ont connu une baisse de 21% de gaspillage alimentaire par rapport à 2017. Dans un souci d'améliorer ce résultat, les directions des cinq lycées, la Région Normandie et le SEROC ont répondu dans un dossier commun à un appel à projet portant sur « la prévention et la réduction du gaspillage alimentaire ». Le SEROC et ses partenaires ont intitulé le projet « Faux Pas Gâcher Dans Mon Lycée ». A la fin du projet en octobre 2019, le gaspillage alimentaire en salle a baissé de 30% par rapport à 2017.

Après cette démarche conjointe avec les lycées et la Région Normandie, le SEROC a lancé en novembre 2019 un appel à projet pour accompagner les écoles primaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. En 2020, quatre écoles primaires ont été retenues. La première étape de cet accompagnement a consisté à organiser un diagnostic afin de mesurer avec précision ce que représente le gaspillage alimentaire dans les établissements concernés.

**Restauration commerciale :** En 2018, le CREPAN (Comité Régional d'Étude pour la Protection de la Nature en Normandie) a sollicité le SEROC pour la mise en place d'une action commune qui consiste à proposer des diagnostics du gaspillage alimentaire aux restaurateurs du secteur du Bessin.

En 2019, le SEROC a signé un partenariat avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) dans le cadre du projet #dupainsurlaplanche. Ce projet consiste à identifier et mettre en lumière les bonnes pratiques des restaurateurs du secteur de l'Intercom de la Vire au Noireau et d'Isigny Omaha Intercom.

En 2020, toutes les démarches communes avec les partenaires (CREPAN et CCI) auprès des acteurs de la restauration commerciale ont été arrêtées en raison des mesures liées à la pandémie de COVID-19.

**Grandes Surfaces :** En 2018, le SEROC a organisé une opération « Anti-Gaspi » en partenariat avec des grandes surfaces (Leclerc Bayeux, Carrefour Villers-Bocage, Leclerc Vire) pour sensibiliser la clientèle aux enjeux de la réduction du gaspillage alimentaire. 1 714 ont été sensibilisées lors de cette opération.

### **Action 3 : Valorisation des déchets et nouvelles filières**

L'augmentation du taux de valorisation est l'un des objectifs imposés par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Cette augmentation passe non seulement par la baisse des erreurs de tri mais également par la mise en place de nouvelles filières de valorisation.

Après une première année marquée par le ralentissement du taux de valorisation, notamment à cause de la baisse des apports des déchets verts en déchèterie, de l'abandon de certaines actions ou du retard de la mise en place de nouvelles filières, la deuxième année du PLPDMA aura quant à elle connue une augmentation du taux de valorisation qui a été



confirmée en 2020. Cette augmentation a été réalisée grâce à l'identification et à la mobilisation de leviers permettant d'améliorer la valorisation globale des déchets non dangereux et non inertes.

Les nouvelles filières mises en place par le SEROC ont fortement contribué à la baisse de l'enfouissement et par ricochet à l'augmentation de la valorisation globale. Il s'agit notamment de la mise en place des bennes éco-mobilières sur toutes les déchèteries du SEROC et la mise en place en fin d'année 2020 de l'extension des consignes de tri.

Grâce au marché public signé avec les prestataires de tri en 2020, le SEROC a inclus dans son nouveau cahier des charges une clause obligeant ses prestataires de tri à valoriser les refus de la collecte sélective soit par incinération soit par le CSR. Cela a permis de détourner 1660 tonnes de refus de l'enfouissement et d'augmenter la quantité de déchets valorisés. Par ailleurs, depuis 2019, le SEROC compte dans sa valorisation toutes les collectes réemploi effectuées sur l'ensemble de son territoire (déchèteries et hors déchèteries).

#### **Action 4 : Réduction des déchets verts et compostage**

Depuis 2001 le SEROC équipe les foyers de son territoire et certains établissements en composteurs. Avec une moyenne de 750 composteurs distribués par an, on considère en 2020 que 22% des foyers du territoire sont équipés d'au moins un composteur.

Malgré la tendance à la baisse du gisement de déchets verts depuis cinq ans, ils représentent 41% de déchets déposés dans les déchèteries. Ils sont le premier gisement de déchets en déchèterie. Leur quantité est passée de 110kg à 150kg par habitant entre 2010 et 2019. Pour réduire leur apport en déchèterie et les coûts de traitement qui leur sont liés, le SEROC a proposé une alternative en soutenant financièrement les habitants qui souhaitent faire broyer leurs végétaux. Le SEROC subventionne à hauteur de 70% dans la limite de 100€ HT toute opération de broyage à domicile pour un usager du territoire faite par un prestataire conventionné avec le SEROC. Le lancement de l'opération prévu au printemps 2020 a été retardé en raison de la crise sanitaire (COVID-19). L'opération est entrée en vigueur le 1er septembre 2020.

#### **Action 5 : Éco-exemplarité des collectivités**

Le programme local de prévention a été l'occasion pour le SEROC de poursuivre sa démarche d'éco-exemplarité.

L'objectif de cette action était de faire adopter une démarche écocitoyenne aux agents du SEROC.

En 2011, le SEROC a créé un groupe de travail intitulé « ECORS » afin d'accompagner la mise en place des actions de réduction des déchets au sein de chaque service et d'encourager l'adoption de gestes écocitoyens auprès de ses agents.

Plusieurs actions ont été mises en place afin de rendre le SEROC plus exemplaire.

Des papiers ont été récupérés pour faire des cahiers de brouillon pour les agents. Dans le cadre de la promotion des circuits de proximité, une collaboration a été définie avec un maraîcher bio pour la livraison de paniers de légumes. Le SEROC a également mis en place la dématérialisation de la chaîne comptable et de tous les documents relatifs aux délibérations. Pour réduire la production des déchets verts, le SEROC a mis en place des zones de jachères fleuries sur les déchèteries.

#### **Difficultés rencontrées**

Lors de la réalisation du PLPDMA, le SEROC a rencontré un certain nombre de difficultés qui ont plus ou moins eu un impact sur ses indicateurs de réalisation.

Le départ de la responsable du service Animation Territoriale et la nomination de l'animatrice en charge du PLPDMA au poste de responsable de service a constitué la première difficulté de la réalisation. L'animation du CODEC/PLPDMA nécessitant un ETP complet, il a fallu recruter rapidement un nouvel animateur en cours de réalisation de ces programmes.

Le changement des limites géographiques des adhérents à la suite de l'entrée en vigueur de la loi NOTRe a conduit le SEROC à adapter ses indicateurs, ce qui a nécessité un travail de recouplement non négligeable. Cependant, pour des raisons de compréhension des indicateurs, le territoire de départ (hors Courseulles et Reviers) a finalement été conservé dans le calcul des indicateurs. Pour réunir les données liées aux communes parties, le SEROC a dû demander au SYVEDAC de lui fournir ces données si ce dernier ne les utilisait pas pour ses propres programmes.

Dans sa démarche d'augmentation du taux de valorisation des déchets, le SEROC a eu des difficultés à trouver des partenaires pour la mise en place de nouvelles filières comme la collecte du plâtre de déchèterie ou la collecte des restes de pains de boulangerie.

La crise sanitaire (COVID-19) a chamboulé les perspectives de la dernière année du PLPDMA, provoquant pendant une période de deux mois l'arrêt total des animations (scolaires et grand public) et retardant la mise en place des actions visant à favoriser la valorisation et la réduction des déchets.

**Programme d'actions**

Le programme d'actions a été validé par la commission consultative d'élaboration et de suivi le 12 décembre 2017 et il a été entériné par le comité syndical le 14 décembre 2017.

Tableau 4 : Synthèse du programme d'actions 2020

Nom de l'action	Qui	Descriptif	Rôle du SEROC
1/ Réemploi, réparation, réutilisation	SEROC	Réorganisation technique : sécurisation des bennes et mise en visibilité (peinture, nom, logos des associations)	Porteur
	Associations et SEROC	Organisation d'évènements entre les associations, intervention des associations auprès des gardiens sur les logiques du réemploi, promotion des Répare-Cafés	Facilitateur/ porteur/ Relais
	SEROC et ses partenaires	Organisation d'un village du réemploi et de la réparation et lancement d'une campagne de communication	Porteur
	SEROC	Expérimentation d'une solution complémentaire à la benne réemploi Poursuite du prêt de couches lavables	
2/ Lutte contre le gaspillage alimentaire	Les 5 lycées/ SEROC	Accompagnement d'une démarche globale de réduction du gaspillage alimentaire dans les lycées et dans les écoles primaires via le lancement d'un appel à projet	Facilitateur/ Porteur
	SEROC	Réalisation d'opérations de sensibilisation dans plusieurs grandes surfaces	Porteur
		Organisation d'ateliers "je cuisine avec mes restes"	
		Expérimentation d'une démarche de réduction du gaspillage alimentaire en EPHAD Lancement du gourmet bag auprès des restaurateurs	
SEROC/ structure de l'ESS	Promotion de la consommation responsable et réflexion pour ouvrir un magasin de vente en vrac	Relais et facilitateur	
3/ Tri et nouvelles filières	SEROC	Accompagnement des éco-événements, caractérisations mensuelles, réalisation d'un MODECOM Ordures ménagères, promotion du tri par les ambassadeurs	Porteur
4/ Réduction des déchets verts et compostage	SEROC	Poursuite des distributions des composteurs individuels et collectifs	Porteur
	Structures de l'ESS	Mise en place de permanences broyage sur les déchèteries et dans les communes volontaires	Porteur
	SEROC	Campagne de communication sur le broyage et les techniques de jardinage au naturel	
5/ Exemplarité et communication	SEROC	Réunions régulières du groupe ECORS et intégration des agents de Collectéa au groupe	Porteur
	Réseau Grand Ouest	Promotion des politiques d'achats publics responsables	Facilitateur
	SEROC	Poursuite des diagnostics déchets pour les collectivités qui en font la demande	Porteur
Mise en place de la dématérialisation			

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Suivi annuel des tonnages traités par le SEROC

Tableau 5 : Évolution des tonnages entre 2010 et 2020

		2010	2016	2017	2018	2019	2020
<b>OMA</b>							
<b>OMR</b>	<b>TOTAL</b>	<b>35 886</b>	<b>30 830</b>	<b>31 258</b>	<b>31 629</b>	<b>28 959</b>	<b>29 706</b>
<i>Ordures ménagères résiduelles</i>	<i>Évolution OMR (%)</i>	Année de référence	-14%	-13%	-12%	-19%	-17%
	Ratio kg/hab./an	241	192	201	204	193	193
<b>Verre</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 395</b>	<b>7 072</b>	<b>7 060</b>	<b>6 845</b>	<b>7 235</b>	<b>7 029</b>
	<i>Évolution Verre (%)</i>	Année de référence	11%	10%	7%	13%	10%
	Ratio kg/hab./an	43	44	45	44	47	46
<b>Mono-flux</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 749</b>	<b>7 138</b>	<b>7 161</b>	<b>7 007</b>	<b>6 766</b>	<b>9 835</b>
<i>Emballages Ménagers Recyclables</i>	<i>Évolution EMR (%)</i>	Année de référence	6%	6%	4%	0%	46%
	Ratio kg/hab./an	45	44	46	45	45	64
<b>Refus de tri</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 240</b>	<b>1 667</b>	<b>1 783</b>	<b>1 840</b>	<b>1 823</b>	<b>174</b>
	<i>Évolution Refus de tri (%)</i>	Année de référence	34%	44%	48%	47%	-86%
	Ratio kg/hab./an	8	10	11	12	12	1
<b>Déchèterie</b>							
<b>Ferraille</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 088</b>	<b>2 107</b>	<b>2 081</b>	<b>2 301</b>	<b>2 373</b>	<b>2 122</b>
	<i>Évolution Ferraille (%)</i>	Année de référence	1%	-0,30%	10%	14%	2%
	Ratio kg/hab./an	14	13	14	15	16	14
<b>Tout - venant</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 403</b>	<b>10 817</b>	<b>10 295</b>	<b>9 251</b>	<b>9 023</b>	<b>8 758</b>
	<i>Évolution Tout - Venant (%)</i>	Année de référence	46%	39%	25%	22%	18%
	Ratio kg/hab./an	50	67	68	61	60	59
<b>Bois</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 139</b>	<b>4 395</b>	<b>4 513</b>	<b>4 949</b>	<b>5 365</b>	<b>4 570</b>
	<i>Évolution Bois (%)</i>	Année de référence	40%	44%	58%	71%	46%
	Ratio kg/hab./an	21	27	30	33	36	31
<b>Gravats</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 057</b>	<b>11 603</b>	<b>11 027</b>	<b>10 829</b>	<b>10 379</b>	<b>8 865</b>
	<i>Évolution Gravats (%)</i>	Année de référence	15%	10%	8%	3%	-12%

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Ratio kg/hab./an		68	72	73	72	69	60
		2010	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Plâtre</b>	<b>TOTAL</b>						<b>18</b>
	Ratio kg/hab./an					0	0
<b>Papiers</b>				<b>240</b>	<b>262</b>	<b>268</b>	<b>257</b>
	Ratio kg/hab./an			2	2	2	2
<b>Cartons</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 143</b>	<b>1 253</b>	<b>1 189</b>	<b>1 274</b>	<b>1 462</b>	<b>1 257</b>
	<i>Évolution Cartons (%)</i>	Année de référence	10%	4%	11%	28%	10%
	Ratio kg/hab./an	8	8	8	8	10	8
<b>Tontes</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 043</b>	<b>5 340</b>	<b>7 477</b>	<b>7 000</b>	<b>7 714</b>	<b>7 651</b>
	<i>Évolution Tontes (%)</i>	Année de référence	6%	48%	39%	53%	52%
	Ratio kg/hab./an	34	33	50	46	51	51
<b>Mélange</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 160</b>	<b>2 099</b>	<b>3 561</b>	<b>2 803</b>	<b>2 559</b>	<b>401</b>
	<i>Évolution DV en mélange (%)</i>	Année de référence	-3%	65%	30%	18%	-81%
	Ratio kg/hab./an	15	13	24	19	17	3
<b>Branches</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 459</b>	<b>16 988</b>	<b>14 076</b>	<b>13 048</b>	<b>12 318</b>	<b>12 841</b>
	<i>Évolution Branches (%)</i>	Année de référence	62%	35%	25%	18%	23%
	Ratio kg/hab./an	70	106	93	87	82	86
<b>DMS – Batterie – Vidange Piles – Friture – Amiante</b>	<b>TOTAL</b>	<b>323</b>	<b>392</b>	<b>439</b>	<b>416</b>	<b>490</b>	<b>467</b>
	<i>Évolution Déchets dangereux (%)</i>	Année de référence	21%	36%	29%	52%	45%
	Ratio kg/hab./an	2	2	3	3	3	3
<b>Réemploi</b>	<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>124</b>	<b>129</b>	<b>121</b>	<b>153</b>	<b>96</b>
	<i>Évolution Réemploi (%)</i>	Année de référence	188%	200%	181%	256%	124%
	Ratio kg/hab./an	0,3	1	1	1	1	1
<b>D3E</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 186</b>	<b>1 664</b>	<b>1 626</b>	<b>1 582</b>	<b>1 617</b>	<b>1 602</b>
	<i>Évolution D3E (%)</i>	Année de référence	40%	37%	33%	36%	35%
	Ratio kg/hab./an	8	10	11	11	11	11
<b>Eco-mobilier</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>474</b>	<b>789</b>	<b>492</b>	<b>1 178</b>	<b>1 577</b>
	<i>Évolution Éco-mobilier (%)</i>	Année de référence					
	Ratio kg/hab./an	0	3	5	3	8	11

Suivi annuel des tonnages et évolution des ratios par habitant des déchets ménagers et assimilés du SEROC entre 2010 et 2020

	2010	2016	2017	2018	2019	2020
<b>TOTAL DMA</b>	<b>93 314</b>	<b>103 963</b>	<b>104 464</b>	<b>101 387</b>	<b>99 414</b>	<b>97 227</b>
<i>Évolution par rapport à 2010</i>	-	11%	12%	9%	7%	4%
<i>Ratio kg/hab</i>	627	648	682	663	661	644
<i>Évolution par rapport à 2010</i>	-	3,3%	8,8%	5,7%	5,4%	2,7%

Nb : 2010 étant l'année de référence pour mesurer la baisse des DMA, toutes les évolutions de gisement dans ce tableau sont faites par rapport à elle.

## Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Les déchets ménagers et assimilés regroupent à la fois les ordures ménagères et assimilés (ordures ménagères résiduelles et tri sélectif) et les déchets de déchèteries. Si les objectifs du Grenelle de l'Environnement ont conduit le SEROC à travailler essentiellement sur les ordures ménagères et assimilées, la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte conduit à travailler sur la réduction des déchets de déchèteries dont les trois principaux gisements pour le SEROC sont les déchets verts, les gravats et le tout-venant.

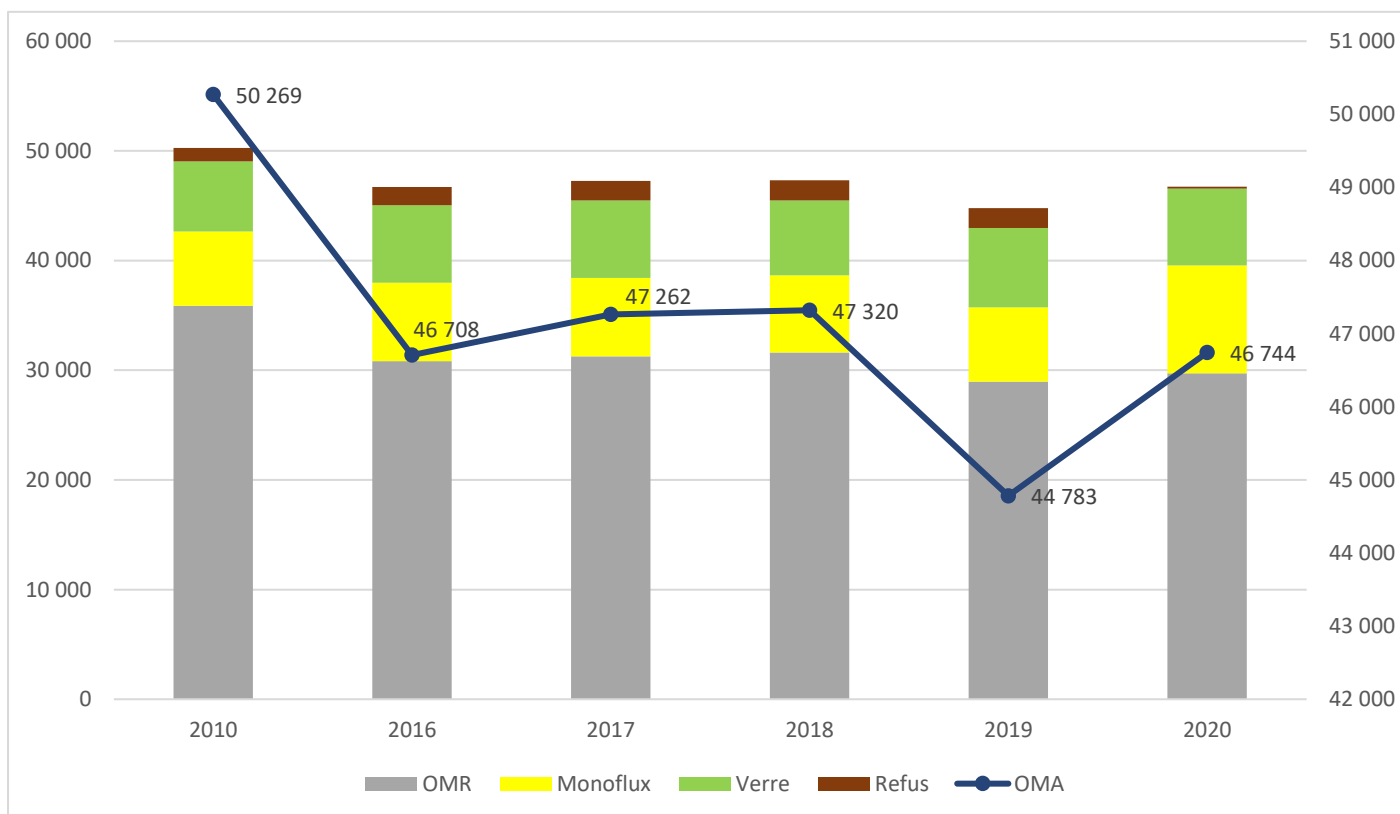
### 1- Production des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)

Tableau 6 : La production des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)

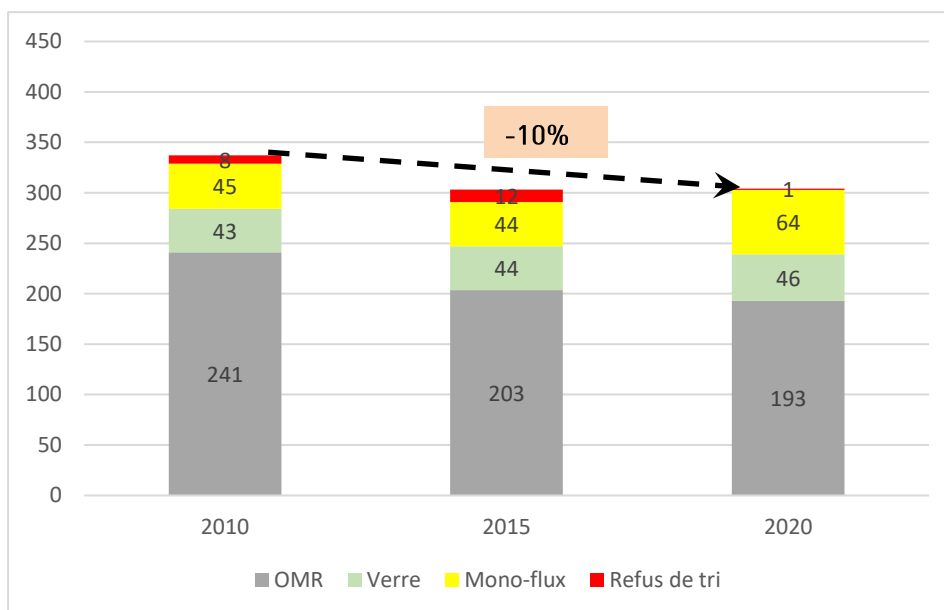
		2010	2016	2017	2018	2019	2020
<b>OMA</b>		<b>50 269</b>	<b>46 708</b>	<b>47 262</b>	<b>47 320</b>	<b>44 783</b>	<b>46 744</b>
<i>OMA (Ordures ménagères et assimilés)</i>	<i>Évolution OMA (%)</i>	Année de référence	-7%	-6%	-6%	-11%	-7%
	Ratio kg/hab./an	337	300	304	305	297	304
	<i>Évolution kg/hab (%)</i>	Année de référence	-11%	-10%	-10%	-12%	-10%

Les Ordures Ménagères et Assimilées composées des ordures ménagères résiduelles, des déchets issus de la collecte sélective en porte à porte ou en apport volontaire, du verre et des refus de tri ont reculé de 10% en 10 ans passant ainsi de 337kg/hab en 2010 à 304kg/hab en 2020. Cependant, en analysant cette baisse, nous pouvons constater que les OMA ont en réalité stagner entre 2015 et 2020 puisque la dynamique de réduction des Ordures Ménagères et Assimilées engagée dans le cadre du Programme Local de Prévention (PLP) a permis de faire baisser la production des OMA par habitant de 10% entre 2011 et 2015. Même si nous pouvons déduire que la réalisation conjointe du CODEC-PLPDMA a consolidé les résultats du PLP, il est aussi intéressant de constater qu'entre 2015 et 2020, les OMR ont baissé de 5% et cette diminution est contrebalancée par la hausse de 11% du mono-flux et du verre.

Graphique 1 : Évolution de la production OMA au SEROC entre 2010 et 2020

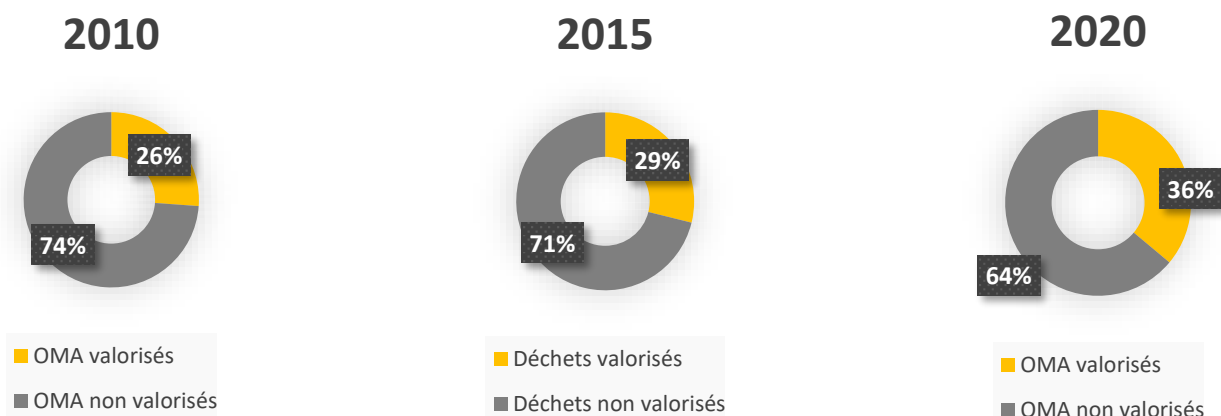


Graphique 2 : Évolution de la production d'OMA en kg par habitant en 2010 et 2020



Entre 2010 et 2020, les ratios des déchets non valorisés (OMR et refus de tri) ont baissé alors que les déchets valorisés ont connu une nette augmentation par rapport à 2010.

Graphique 3 : Évolution du taux de valorisation des OMA entre 2010 et 2020



Le taux de valorisation globale des Ordures Ménagères et Assimilées s'élève à 36% en 2020 contre 26% en 2010 soit une augmentation de 38%. On constate également une hausse de 24% du taux d'OMA valorisé en 2020 par rapport à 2015. Cela s'explique essentiellement par une quantité importante de mono-flux collectés en 2020 et par un recul des erreurs de tri grâce à l'extension des consignes de tri sur l'ensemble du territoire.

## 2- Production des déchets de déchèteries

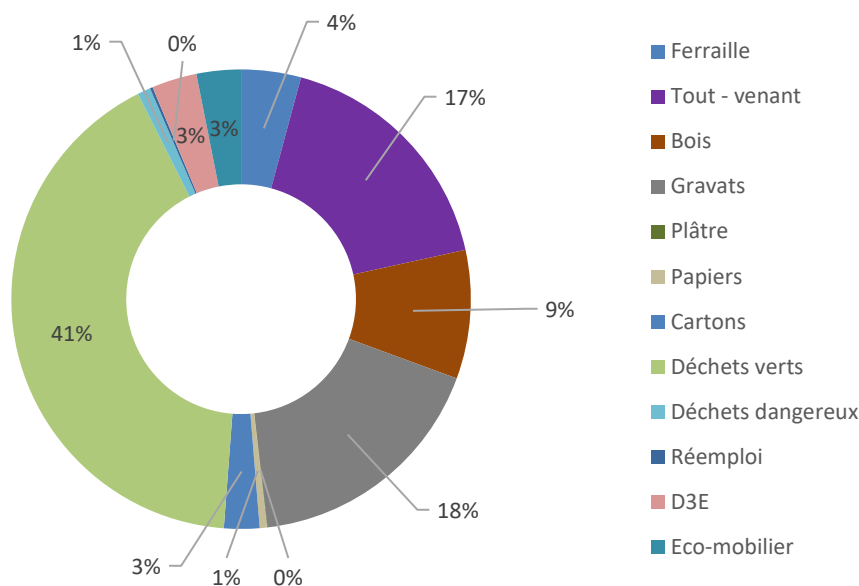
Tableau 7 : Évolution des déchets de déchèteries (SEROC et hors SEROC)

		2010	2016	2017	2018	2019	2020	
<b>Déchèteries</b>								
<b>Déchèteries</b>	<b>TOTAL</b>	<b>43 044</b>	<b>54 859</b>	<b>57 145</b>	<b>54 065</b>	<b>54 959</b>	<b>50 483</b>	
Déchets de déchèteries (SEROC et hors SEROC)	Évolution déchets déchèteries (%)	Année de référence	27%	33%	26%	28%	17%	
	Ratio kg/hab./an		289	364	379	359	366	339
	Évolution kg/hab (%)	Année de référence	26%	31%	24%	27%	17%	

En s'engageant dans le PLPDMA le SEROC élargit ses efforts de réduction des déchets à toutes les déchèteries de son territoire. A cet effet, dans un esprit de gouvernance partagée, les intercommunalités adhérentes au syndicat et gérant leurs propres déchèteries font parvenir les tonnages des flux entrant dans leurs déchèteries dans le cadre du calcul des DMA.

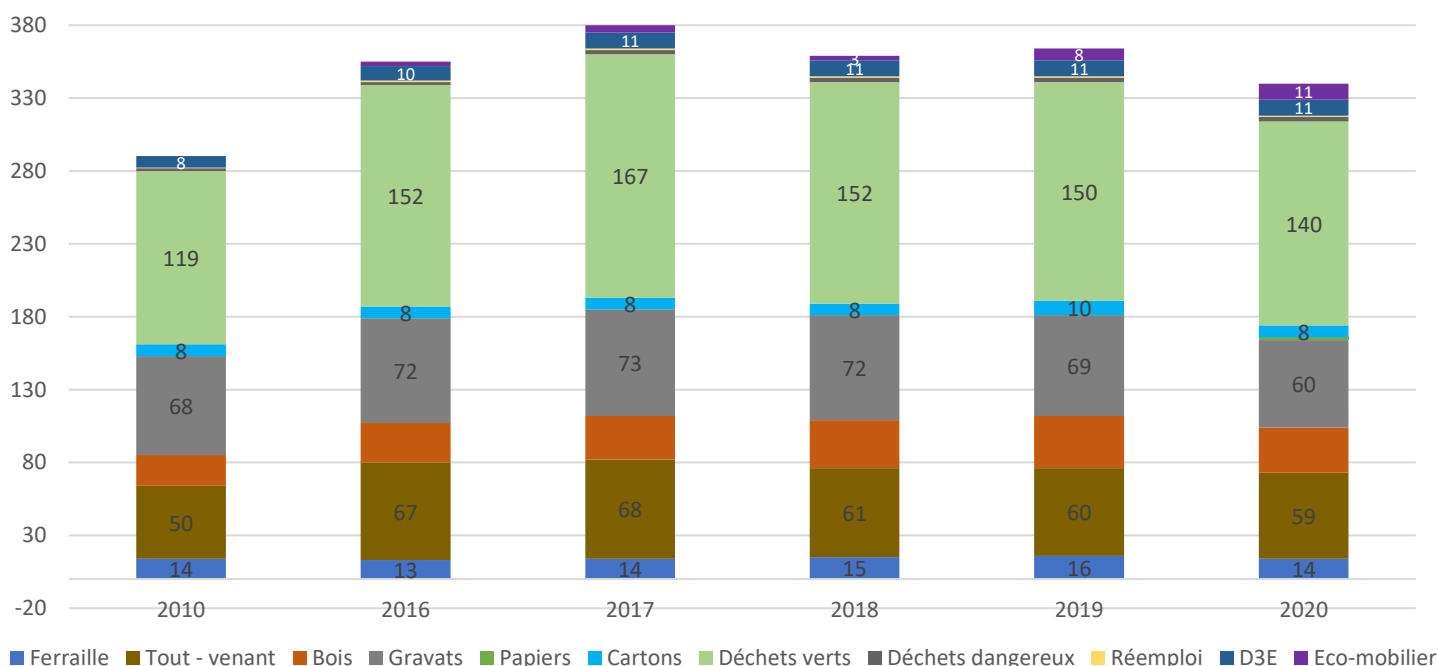
En 2010, la quantité des flux reçus en déchèteries s'élevaient à 43 044 tonnes soit un apport équivalent à 289kg/hab. En 2020, cet apport de déchets en déchèterie s'élève à 339kg/hab. On constate donc une hausse de ce ratio de 17%. Cependant, la réalisation du CODEC/PLPDMA a amorcé une véritable dynamique de baisse des déchets non valorisables apportés par les habitants en déchèterie. À cet effet, on constate que le tout-venant par habitant a baissé de 12% depuis 2016. Quant aux gravats, le ratio par habitant a baissé de 12% par rapport à 2010 et de 17% par rapport à 2016. Les déchets verts produits par habitant ont quant eux augmenté de 17% par rapport à 2010 et ont baissé de 8% par rapport à 2016.

Graphique 4 : Répartition des déchets apportés sur les déchèteries du territoire en 2020



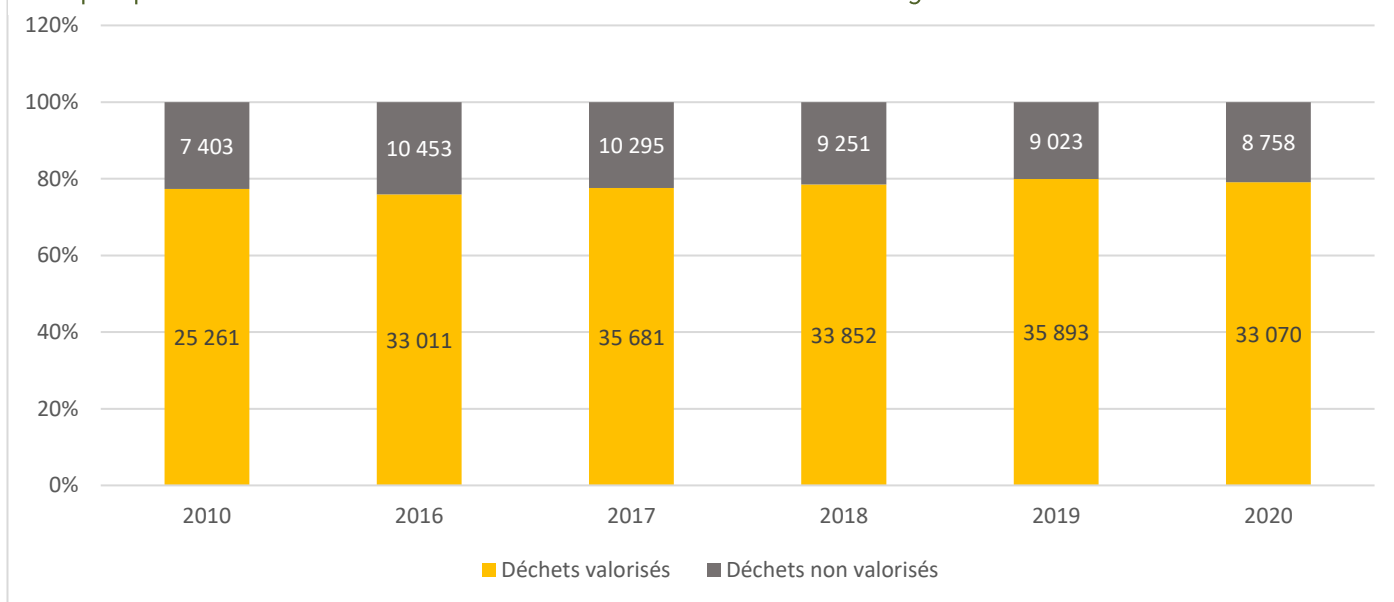
Représentant 41% sur l'ensemble des déchets apportés en déchèteries en 2020 les végétaux sont les premiers gisements de déchets dans les déchèteries.

Graphique 5 : Évolution des déchets de déchèterie en kg par habitant entre 2010 et 2020





Graphique 6 : Évolution de la valorisation en déchèteries hors gravats



Entre 2016 et 2020, on observe une diminution du tonnage global des déchets non dangereux et non inertes apportés en déchèteries. Cela est lié à deux phénomènes. D'une part, aux tonnages des déchets enfouis (tout-venant) qui ne cessent de baisser depuis le début de la réalisation du CODEC/PLPDMA mais cette baisse du tout-venant est contrebalancée par la hausse du taux de valorisation des déchets de déchèteries de 4%. Il s'agit d'un transfert des erreurs contenues dans le tout-venant vers les bonnes bennes. La diminution des tonnages observés en déchèterie est liée d'autre part aux tonnages des déchets verts qui sont en chute depuis quelques années en raison d'une météo assez sèche.

### 3- Production des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

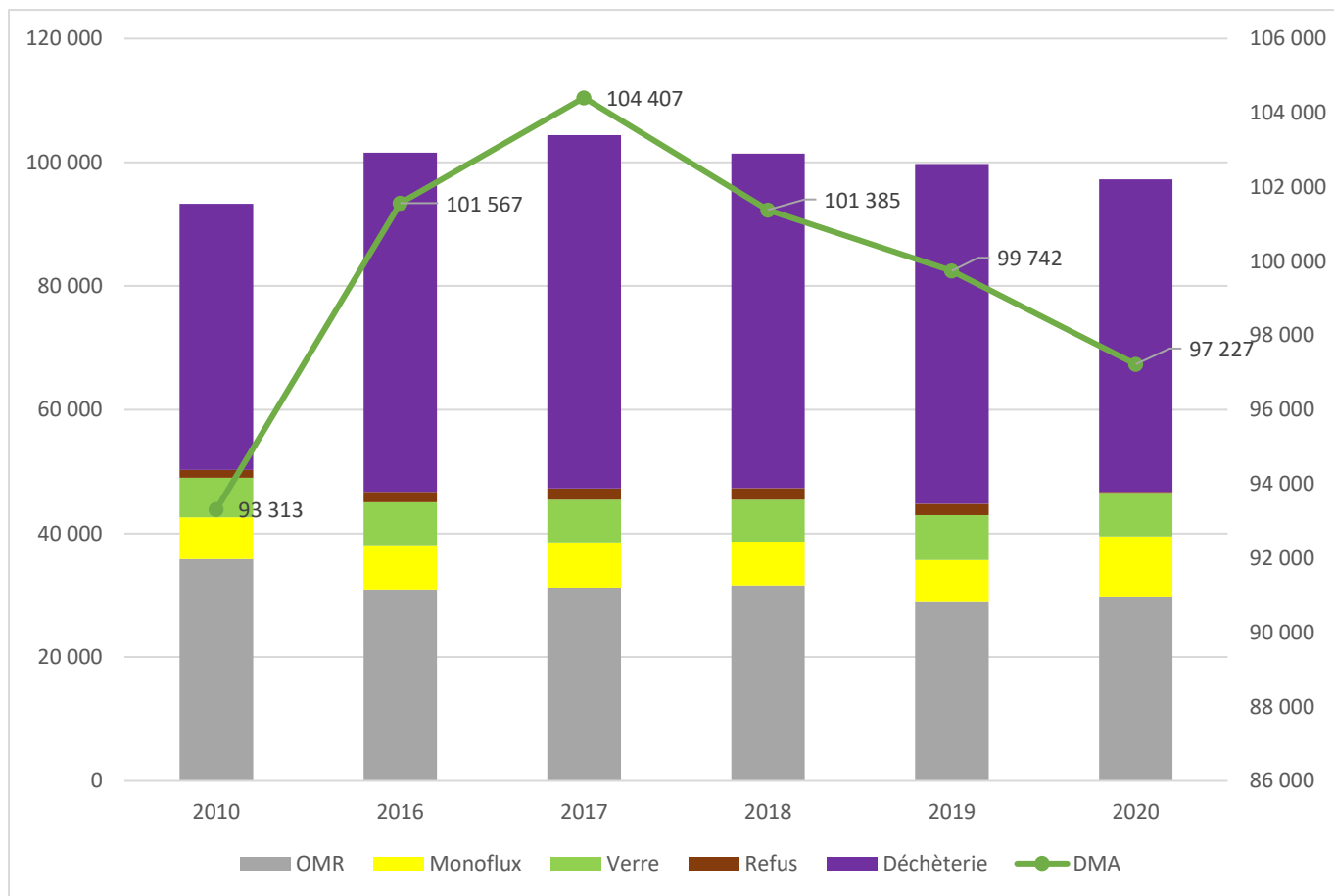
Tableau 8 : Évolution des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) par habitant

		2010	2016	2017	2018	2019	2020
<b>DMA</b>							
<b>DMA</b>	<b>TOTAL</b>	<b>93 313</b>	<b>101 567</b>	<b>104 407</b>	<b>101 385</b>	<b>99 742</b>	<b>97 227</b>
OMA+Déchèteries	Évolution DMA (%)	Année de référence	9%	12%	9%	7%	4%
	Ratio kg/hab./an	626	664	683	664	663	644
	Évolution kg/hab (%) depuis le PLPDMA	-	-	Année de référence	-3%	-3%	-6%
	Évolution kg/hab (%)	Année de référence	6%	9%	6%	6%	3%

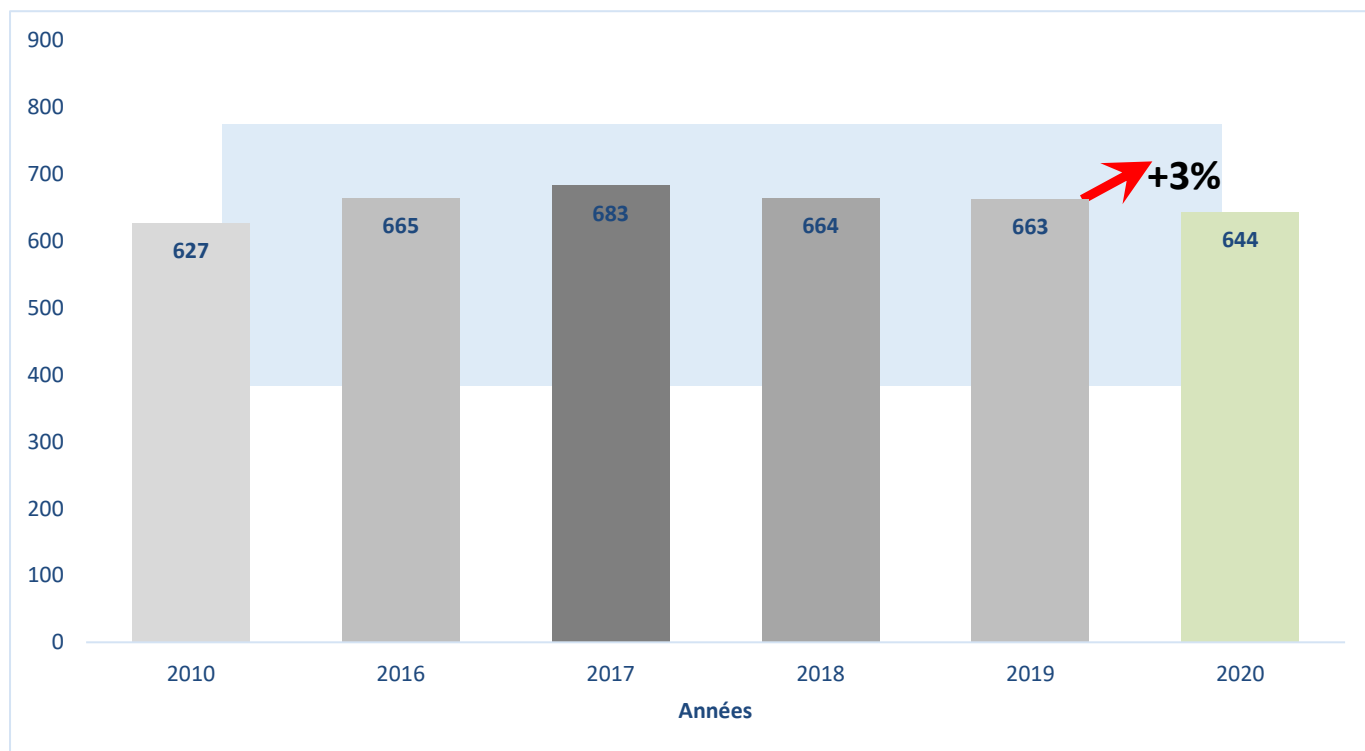
Pour l'ensemble des flux qui composent les Déchets Ménagers et Assimilés, c'est-à-dire les OMA et les déchets de déchèteries, nous constatons une augmentation globale de 3% sur le territoire du SEROC entre 2010 et 2020. Toutefois, il existe une dynamique de baisse des DMA depuis quatre ans soit une réduction de 5% entre 2017 et 2020. Cela s'explique entre autres :

- Par une baisse des déchets de déchèteries amorcée avec l'opération zéro erreur dans la benne tout-venant.
- Par une réduction des apports des déchets verts en déchèterie essentiellement due aux conditions météorologiques.
- Par la baisse des ordures ménagères résiduelles et des refus de tri
- Par le réemploi qui se développe sur le territoire
- Par le fait que les usagers soient de plus en plus sensibles à la réparation de certains objets plutôt que de les jeter

Graphique 7 : Évolution des tonnages DMA entre 2010 et 2020 (déchèteries SEROC et adhérents)



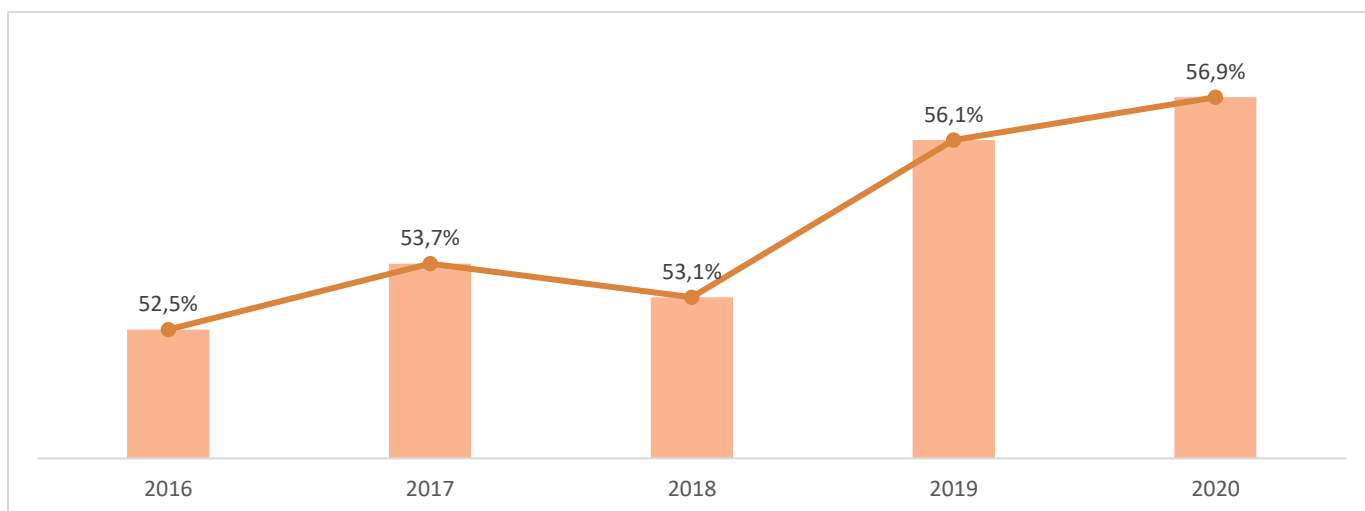
Graphique 8 : Évolution des DMA par habitant entre 2010 et 2020



En 2020, chaque habitant du SEROC produit 644 kilos de déchets ménagers et assimilés soit une augmentation de 3% par rapport à 2010.

## Le taux de valorisation des déchets Ménagers et Assimilés (hors gravats)

Graphique 9 : Évolution en pourcentage du taux de valorisation globale

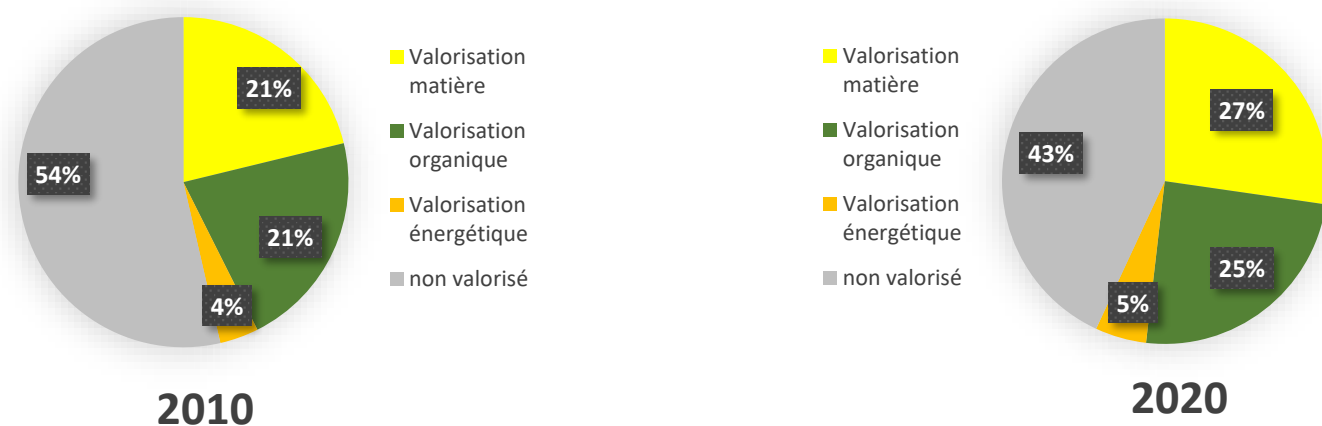


En 2020, 89 706 tonnes de déchets non dangereux et non inertes ont été produits sur le territoire du SEROC. Parmi ces tonnages, 51 069 tonnes ont été valorisées soit un taux de valorisation de 56,9%. Cela représente une augmentation de 8,5% par rapport à 2018, année de début de réalisation du PLPDMA. Par ailleurs, le taux de valorisation du SEROC en 2020 dépasse de 3,5% l'objectif de valorisation fixé dans la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte qui est d'atteindre un taux de valorisation de 55% des déchets non dangereux et non inertes d'ici 2020.

Tableau 9 : Répartition par type de valorisation

	2010	2016	2017	2018	2019	2020
Valorisation matière	21,2%	21,6%	21,6%	21,9%	24,2%	27,3%
Valorisation organique	21,4%	26,1%	27,3%	25,8%	26,0%	24,6%
Valorisation énergétique	3,8%	4,7%	4,8%	5,4%	5,9%	5,1%
non valorisé	53,6%	47,5%	46,3%	46,9%	43,9%	43,1%

Graphique 10 : Évolution en pourcentage des types de déchets traités entre 2010 et 2020



## La réduction de l'enfouissement hors déchets dangereux et inertes

En 2010, l'enfouissement représentait 44 528 tonnes soit 54% des tonnages des déchets non dangereux et non inertes traités par la collectivité. Il concernait notamment les refus de tri, les ordures ménagères, le tout-venant des déchèteries, le tout-venant collecté en porte à porte.

Depuis le début de la réalisation du PLPDMA en 2018, nous assistons à une inversion de la courbe des déchets enfouis. En effet, avec 26 684 tonnes de déchets acheminés dans les installations de stockage soit 30% des déchets non dangereux et non inertes produits en 2020, le SEROC réalise une réduction de 40% de son enfouissement par rapport à 2010. Le SEROC atteint donc l'objectif de réduction de l'enfouissement (hors déchets inertes) imposé dans la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte à 133%.

La politique d'augmentation du taux de valorisation initiée dès le début de la réalisation des programmes CODEC/PLPDMA a constitué l'un des éléments de réponse pour détourner une partie des déchets jusque-là enfouis.

Plusieurs opérations ont contribué à la réduction des déchets enfouis :

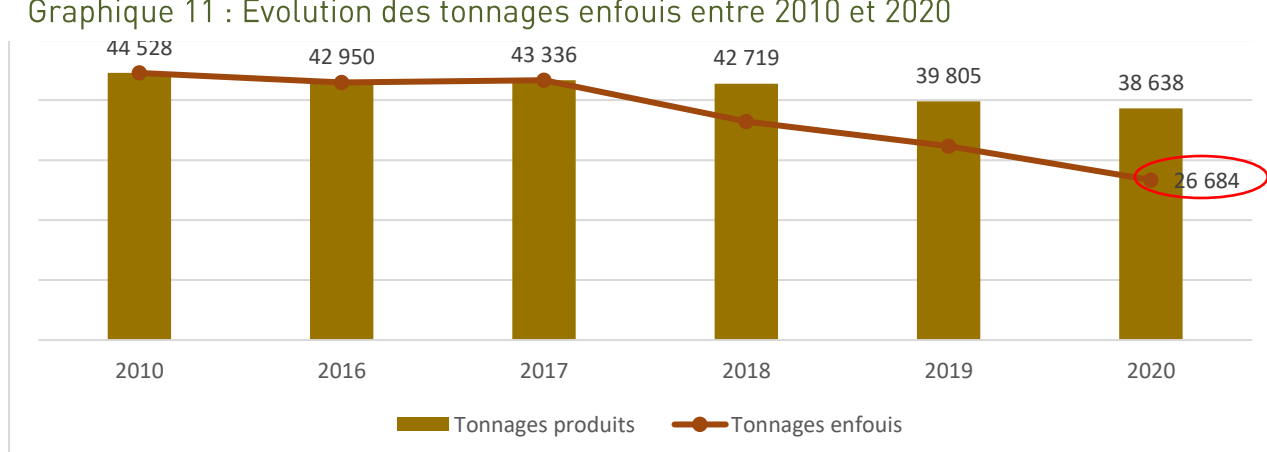
- Depuis juillet 2018, 28% en moyenne des ordures ménagères sont détournées des centres d'enfouissement vers l'usine d'incinération de Colombelles qui valorise ces déchets en énergie (chauffage urbain et production d'électricité).
- La baisse des erreurs dans les bennes tout-venant.
- La mise en place de la filière Éco-mobilier sur l'ensemble des déchèteries a fortement contribué à la baisse de l'enfouissement et par ricochet à l'augmentation de la valorisation globale du SEROC.
- La valorisation énergétique des refus de tri soit en CSR soit par incinération a également contribué à réduire l'enfouissement.
- La politique de mise à disposition des composteurs permet de détourner de plus en plus de déchets organiques de l'enfouissement.

Tableau 10 : Tonnage des types de déchets enfouis

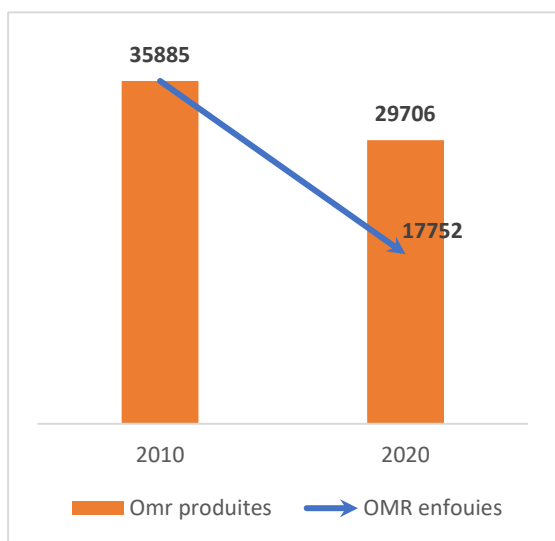
Tonnes	2010	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2010/2020
Refus de tri	1 240	1 667	1 783	1 840	1 823	174	-86%
Omr enfouies	35 885	30 830	31 258	25 344	21 478	17 752	-51%
Déchets enfouis de déchèterie (Tout-Venant)	7 403	10 453	10 295	9 251	9 023	8 758	18%
<b>Total tonnages</b>	<b>44 528</b>	<b>42 950</b>	<b>43 336</b>	<b>36 434</b>	<b>32 324</b>	<b>26 684</b>	<b>-40%</b>

En 2020, tous les flux concernés par l'enfouissement hormis le tout-venant collecté en déchèterie ont connu une baisse importante par rapport à 2010. Cela dit, le SEROC a fait de la baisse du tout-venant une priorité. En 2016, il a commencé par lancer une série de caractérisations des bennes tout-venant, ce qui a permis de constater que ce flux est composé de 50% d'erreurs de tri. Il a alors initié dès la première année de réalisation de son PLPDMA une opération intitulée « zéro erreur dans la benne tout-venant ». Cette opération qui consistait à sensibiliser les usagers des déchèteries sur le devenir de la benne tout-venant en les invitant à faire un tri de qualité a été une réussite car pour la troisième année consécutive, les tonnages du tout-venant sont en baisse sur l'ensemble des déchèteries du territoire et réalise une réduction de 16% entre 2016 et 2020. Par ailleurs, l'enfouissement des OMr est passé de 35 885 tonnes en 2010 à 17 752 tonnes en 2020 soit une réduction de 51%. Cette baisse de ce gisement enfoui s'explique non seulement par la baisse de sa production de 17% mais également par l'incinération d'une partie de ce gisement produit sur le territoire.

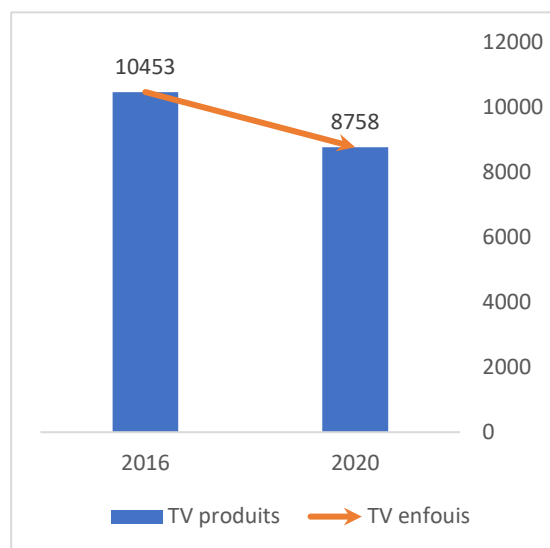
Graphique 11 : Évolution des tonnages enfouis entre 2010 et 2020



Graphique 12 : Évolution des OMr entre 2010 et 2020



Graphique 13 : Évolution du tout-venant entre 2016 et 2020



# Bilan des indicateurs du PLPDMA

## Fiche action n°1 : Réemploi, Réparation, Réutilisation

### CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ACTION

La réduction des déchets à la source nécessite un changement de comportement des habitants en faveur du don et du réemploi. Chacun doit pouvoir s'interroger au moment où il achète mais aussi dès lors qu'il n'utilise plus son produit : peut-on faire autrement que jeter ? Donner des vêtements ou des objets encore en état permet de leur assurer une deuxième vie. Ce sont autant de déchets qui sont détournés de la benne tout-venant. De plus, le réemploi et la réparation favorisent l'emploi local, permettent de développer l'économie circulaire et de soutenir les structures de l'économie sociale et solidaire.

Le SEROC travaille en collaboration avec 3 associations du territoire : Deuxième Vie, Deuxième Chance, Emmaüs et la BACER. En 2014, la collectivité a équipé son réseau de déchèteries de bennes « Récup' solidaire » pour que les habitants puissent donner leurs objets en vue de leur réemploi. Les usagers peuvent y déposer du mobilier en état, des jouets, de la décoration.

Le réemploi et la réutilisation ont également été promus par les animations « Troc tes trucs » (système gratuit de dépôts/reprises des objets sans condition de valeur) menées par le service Animation territoriale en 2012 et 2013.

Par ailleurs, un projet de recyclerie a été construit et mis en place début 2014 par la BACER, accompagné du SEROC. Ce projet correspond à l'aboutissement de la chaîne du réemploi dans la logique d'économie circulaire (5 emplois créés). Aussi, depuis 2015, le SEROC promeut l'activité de la recyclerie auprès du grand public.

Enfin, le syndicat a engagé avec les collectivités adhérentes et volontaires, son affiliation à la filière Eco-TLC afin d'assurer la communication globale sur l'installation et la récupération en conteneurs des textiles, linges, chaussures et accessoires en cuirs (hors Vire Normandie). La récupération des textiles, linges et chaussures par les associations permet de détourner ces déchets de la benne tout-venant. Ils sont ensuite revendus dans cinq magasins de la BACER ou recyclés dans d'autres filières en fonction de leur état.

### OBJECTIF GÉNÉRAL DE L'ACTION

L'objectif général de cette action est d'améliorer le système du réemploi tel qu'il existe aujourd'hui sur le territoire du SEROC, en lien avec les associations du territoire afin d'augmenter les quantités d'objets détournés de la benne tout-venant. A moyen terme, il s'agit de repenser la filière du réemploi.

### PARTENAIRES MOBILISÉS POUR CETTE ACTION EN 2020

Organismes partenaires	Contact	Nature du partenariat
BACER	M. JARDIN	Acteur du réemploi
EMMAÛS	Mme VALLADON	Acteur du réemploi
DEUXIEME VIE DEUXIEME CHANCE	M. PEUVREL	Acteur du réemploi
REPARE CAFÉ DE BAYEUX	M. JEANNE	Acteur du réemploi

### CALENDRIER D'INTERVENTION

RÉEMPLOI, RÉPARATION, RÉUTILISATION	2018	2019	2020
Développement des partenariats et communication	En cours	Réalisé	Poursuite
Mise en visibilité et aménagement de la benne récup' solidaire	Reportée	Reportée	Reportée
Détourner davantage d'objets de la benne tout-venant grâce au réemploi.	En cours	Poursuite	En cours
Organisation du Village de la Récup'	-	Réalisée	Reportée

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Potentiel d'évitement : 70,45 tonnes soit 0,46 kg par habitant.

Remarque : Les quantités de déchets évités par la récupération d'objets dans la benne réemploi, le dépôt dans les conteneurs à textiles ou même les réparations réalisées par les Repairs-café sont transmises mensuellement au SEROC par les associations partenaires.

Indicateurs d'activités			
Indicateurs de moyens	2018	2019	2020
Moyens humains (ETP)	0,1	1	0,5
résultats	<b>0,1</b>	<b>1</b>	<b>0,5</b>

Indicateurs de réalisation	2018	2019	2020
<b>Réemploi : réorganisation technique</b>			
nombre de bennes sécurisés	10	-	-
résultats	<b>5</b>	-	-
nombre de bennes repeintes	-	10	-
résultats	-	<b>0</b>	-
nombre de bennes pourvues d'étagères	10	-	-
résultats	<b>0</b>	-	-

<b>Réemploi: développement des partenariats</b>			
nombre de réparations cafés par an	20	20	20
résultats	<b>22</b>	<b>20</b>	<b>7</b>
nombre d'évènement inter-associations	3	2	2
résultats	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
nombre de rencontres entre les gardiens et les associations	1	-	-
résultats	<b>0</b>	-	-
nombre de journées de présence des associations en déchèterie	-	7	-
résultats	-	<b>0</b>	-
<b>Village de la Récup</b>			
nombre de structures participantes au village du réemploi	-	15	-
résultats	-	<b>26</b>	-

Indicateurs d'impact			
Indicateurs de participation	2018	2019	2020
<b>Réemploi : développement des partenariats</b>			
nombre de personnes sensibilisées sur les déchèteries par les associations	-	350	-
résultats	-	<b>0</b>	-
nombre de personnes vues lors des ateliers réparation	400	400	400
résultats	<b>392</b>	<b>407</b>	<b>150</b>
nombre d'objets réparés lors des ateliers réparations	240	240	240
Résultats	<b>280</b>	<b>299</b>	<b>93</b>



<b>Village de la Récup'</b>			
nombre de réparations réalisées pendant le village de la Récup'	-	50	-
résultats	-	-	-
nombre de visiteurs au village de la Récup'	-	300	-
résultats	-	1535	-
quantités d'objets réemploi vendus lors du village de la Récup'	-	10	-
résultats	-	80	-
<b>Couches lavables</b>			
nombre de familles engagées dans le système de prêts de couches lavables	20	20	20
résultats	11	18	14
nombre de familles sensibilisées et utilisatrices de couches lavables	10	10	10
résultats	5	10	9

<b>Quantités évitées en tonnes</b>	2018	2019	2020
<b>Développement des partenariats</b>			
Total économies objets réparés ateliers de réparation (t/an)	1,2	1,2	1,2
Résultats	1,4	1,5	0,5
Total économies cumulées objets réparés ateliers de réparation (t/an)	1,2	2,4	3,6
Résultats	1,4	2,9	3,4
<b>Village de la Récup'</b>			
Total économie objets réparés village de la Récup' (t/an)	-	0,25	-
Résultats	-	-	-
Total économies cumulées objets réparés village de la Récup' (t/an)	-	0,25	-
Résultats	-	-	-
<b>Filières</b>			
total économie don et réemploi (benne récup' solidaire) (t/an)	10	20	15
Résultats	-7,8	32	-56,8
Total économies cumulées don et réemploi (benne récup' solidaire) (t/an)	10	30	45
Résultats	-7,8	24,2	-32,6
<b>Couches lavables</b>			
Total économies familles engagées dans le système de prêt (t/an)	0,2	0,2	0,2
Résultats	0,11	0,18	0,14
Total économies cumulées familles engagées dans le système de prêt (t/an)	0,2	0,4	0,6
Résultats	0,11	0,29	0,43
Total économie familles utilisatrices de couches lavables	7	7	7
Résultats	3,5	7	6,3
Total économies cumulées familles utilisatrices de couches lavables	7	14	21
Résultats	3,5	10,5	16,8

Total réduction des tonnages	2018	2019	2020
Prévisionnel (économie réelle)	18,4	28,65	23,4
Prévisionnel (économie cumulée)	18,4	47,05	70,45
Réalisé (économie réelle)	-2,79	40,7	-19,8
Réalisé (économie cumulée)	-2,79	37,9	-12

### Bilan détaillé de l'action

Cette action vise à promouvoir la réparation et à encourager le réemploi sous toutes ses formes. Elle a beaucoup contribué à l'augmentation du taux de valorisation et en parallèle à la baisse du taux d'enfouissement et par conséquent à la réduction des déchets.

#### Répair café

Il existe deux associations sur le territoire du SEROC (Deuxième Vie, Deuxième Chance pour le sud du territoire et Répare Café de Bayeux pour le nord du territoire) qui organisent des ateliers de réparation afin d'éviter de jeter des appareils qui peuvent encore servir.

En 2018, les deux associations réunies ont organisé 22 ateliers Répair-café totalisant 392 participants. De ces ateliers 280 objets ont été réparés soit un peu plus d'une tonne d'objets qui ont été détournés des déchèteries.

En 2019, 20 ateliers de réparations ont été organisés sur le territoire par les deux partenaires. Les deux associations ont accompagné et sensibilisé 407 visiteurs soit 15 personnes de plus qu'en 2018. Elles ont réparé 299 objets en 2019 contre 280 en 2018. Cette performance a permis de détourner 1.5 tonnes d'appareils électriques et électroniques contre 1 tonne en 2018.

En 2020, plusieurs ateliers de réparation ont été annulés en raison des restrictions sanitaires. Cependant, les partenaires ont organisé 7 ateliers. Ils ont permis de réparer 53% des objets réceptionnés ce qui représentent un peu moins d'une tonne de déchets détournés des bennes D3E.

#### Village de la Récup'

La deuxième année de réalisation des programmes CODEC/PLPDMA était placée sous le signe des 3R « Réemploi, Réparation, Réutilisation ». À ce titre, le SEROC a organisé un évènement baptisé « le Village de la Récup' ». Cet évènement a été un succès car il a permis aux visiteurs de découvrir les techniques de transformation des matériaux afin de leurs donner une nouvelle vie ou de prolonger la durée de vie de l'objet.

#### À retenir du Village de la Récup' :

1 535 visiteurs venus à la rencontre des 26 exposants qui ont présenté avec passion leur savoir-faire et leurs réalisations : sculptures, création de vêtements et accessoires, décoration, mobilier, réparation.

- 3 représentations du spectacle musical ambulant « Les transformateurs acoustiques »
- Tombola avec des lots donnés par les exposants.
- Participation de l'école de Villers-Bocage avec un projet d'année : fabrication d'instruments de musique en récup.
- 94% des visiteurs habitent le Calvados, 53% font partie du territoire du SEROC
- À la question, comment avez-vous eu connaissance de l'évènement, les usagers ont répondu : par le magazine 4 pages distribué dans les boîtes aux lettres pour 18%, par le grand affichage pour 10%, par les bâches, la radio, le bouche-à-oreille pour 9%, par la page Facebook et les affiches chez les commerçants pour 8%.
- Création d'un nouveau réseau de partenaires.
- « Un salon convivial et familial qui donne des idées » (retour d'usagers)

## Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Dans la continuité du Village de la Récup', le SEROC a été labellisé par l'ADEME à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets du 16 au 24 novembre 2019 pour l'organisation de son évènement intitulé « les ateliers du réemploi du SEROC ».

L'objectif de ces ateliers était d'apprendre à faire soi-même des objets avec des matériaux de récupération afin d'éviter de jeter.

À retenir des « ateliers du réemploi du SEROC »

- 61 participants
- Ateliers proposés :
  - Répare Café : réparation de petits électroménagers
  - Papier : fabrication d'objets de décoration
  - Fabrication d'éponges tawashis à partir de vieux collants, T-shirts à manches longues, chaussettes
  - Fabrication d'emballages alimentaires réutilisables avec des morceaux de tissus et de la cire d'abeille
  - Couture
  - Relooking de meubles

## Développement des partenariats

Le SEROC a signé en juillet 2018 une convention avec l'association Deuxième Vie, Deuxième Chance pour récupérer 5 déchets d'Équipements Electriques et Electronique (D3E) sur la déchèterie du Mesnil-Clinchamps par mois afin d'accompagner l'association dans le développement des cafés de la réparation et de bénéficier des pièces détachées.

Le SEROC a organisé une rencontre inter-association le 12 avril 2018. Cette rencontre a permis au Répare café de Bayeux et à la BACER de travailler ensemble. Le Répare café de Bayeux a organisé un atelier de réparation dans les locaux de la BACER à Bayeux (Rue de la résistance).

Une action a été reportée compte tenu de l'incompatibilité des emplois du temps de l'ensemble des différents acteurs. Il s'agit de la rencontre entre les gardiens de déchèteries et les associations partenaires qui récupèrent dans les déchèteries du SEROC afin d'échanger sur la qualité du contenu des bennes récup' solidaire.

Au-delà des rencontres organisées par le syndicat, l'association Deuxième Vie Deuxième Chance et la BACER coopèrent régulièrement en échangeant les objets s'inscrivant dans leurs thématiques respectives (Électroménager de la BACER vers Deuxième Vie Deuxième Chance et le textile et livres de Deuxième Vie Deuxième Chance vers la BACER). D'autre part, le Village de la Récup' a permis à la collectivité de découvrir d'autres acteurs du réemploi sur son territoire et dans un périmètre proche de l'échelle du Département et ainsi d'élargir son réseau de partenaires du réemploi. Le syndicat a valorisé ce nouveau réseau de partenaires dans son magazine annuel le SEROC Infos afin de rendre visible ces acteurs auprès du grand public.

## Réemploi

Cette sous-action vise à favoriser la collecte du textile et la collecte des objets réemployables par certaines associations du territoire à travers des bornes et des conteneurs installées dans les déchèteries.

De mai 2018 à mai 2019, la prise en compte du réemploi par le SEROC se limitait aux seules collectes effectuées dans les déchèteries alors même que les partenaires gèrent un gros flux provenant des collectes dans les communes du territoire. Considérant ces gisements comme une forme de réemploi au même titre que les collectes dans les déchèteries, le SEROC et l'ADEME ont convenu en 2019 d'élargir la collecte réemploi aux objets récupérés lors des vides maison ou des dons et les textiles récupérés dans les bornes installées dans les communes.

En 2018, les partenaires du SEROC ont récupéré 121 tonnes d'objets et textiles dans les différentes déchèteries du SEROC dont 54 tonnes d'objets récup' solidaire et 67 tonnes de textiles. Depuis la prise en compte des collectes effectuées en dehors des déchèteries et sur le territoire du SEROC à partir de 2019, nous avons comptabilisé 979 tonnes d'objets et textiles collectés en 2019 dont 151 tonnes d'objets récup' solidaire, 827 tonnes de textiles collectés à travers tout le territoire.

En 2020, 774 tonnes de textiles et d'objets de récup' solidaire ont été détournés des filières de destruction vers les filières de réemploi. Cela représente une baisse de 21% par rapport à 2019. Cette baisse s'explique par l'instauration d'une période de confinement en raison des restrictions sanitaires liées au COVID-19.

Dans le cadre de son engagement à la promotion du réemploi sur son territoire, le SEROC souhaite engager une réflexion sur l'optimisation de la filière réemploi dans le but de détourner plus de matières valorisables des

déchèteries, et en particulier de la benne tout-venant. À cet effet, il a effectué un voyage d'études en septembre 2019 au SMICVAL MARKET et a fait une visite de la nouvelle ressourcerie du SDOMODE en juillet 2020. L'objectif de ces déplacements était de s'inspirer d'autres concepts de réemploi afin d'appréhender autrement sa politique du réemploi.

### Couches lavables

Afin de limiter l'utilisation des couches jetables qui représente près de 5000 couches par enfant jusqu'à sa propreté soit une tonne de déchets, le SEROC a mis en place depuis 2014 un système de prêt de couches lavables pour accompagner les familles souhaitant expérimenter ce genre de couches. Cette action a été reprise dans le PLPDMA.

En 2018, 11 familles ont bénéficié du prêt de couches lavables contre 4 en 2017 soit une augmentation de plus de 100%.

Après restitution du prêt, 5 familles ont continué l'utilisation de ces couches soit près de 50% des familles emprunteuses.

En 2019, le nombre de familles engagées dans le prêt de couches lavables a augmenté de 6% soit 18 familles bénéficiaires du prêt des couches lavables. Après avoir testé ce concept, 10 familles ont continué en achetant leurs propres couches lavables. Cette augmentation peut en partie s'expliquer par le relais médiatique assuré sur ce sujet au niveau national.

Malgré l'épidémie de COVID-19 en 2020, le prêt des couches lavables s'est poursuivi. 14 familles ont bénéficié de ce prêt et 64% des familles qui ont testé ont décidé de continuer.

Photo 1 : Le Répare Café de Bayeux en pleine prestation lors de la SDD de 2019



## Fiche action n°2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

### CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ACTION

Le gaspillage alimentaire est défini par l'ADEME comme « toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée, dégradée ». La lutte contre le gaspillage alimentaire est une priorité nationale.

La loi GAROT du 11 février 2016 fixe un objectif national de réduction du gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025. La lutte contre le gaspillage alimentaire est intégrée au Code de l'environnement. La loi précise que la lutte contre le gaspillage alimentaire passe par la sensibilisation, la mobilisation et la communication auprès des différents acteurs du territoire notamment dans le cadre des programmes locaux de prévention des déchets. Les écoles ont désormais l'obligation de dispenser une information sur ce sujet.

Depuis 2014, le SEROC s'attache à relayer la dynamique nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire. En 2014, il a organisé un repas « Zéro déchet » qui a permis de sensibiliser une centaine de personnes. En 2015, la collectivité a choisi de travailler sur la mise en place d'une disco-soupe lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, dans le cadre de son implication dans le réseau REGAL. Près de 350 personnes ont répondu présent à cet événement. En 2017, il a mis en place une démarche avec les cinq lycées du territoire (diagnostic et plan d'actions) en partenariat avec la Région Normandie et a continué la sensibilisation du grand public notamment en partenariat avec une grande surface du territoire.

### OBJECTIF GÉNÉRAL DE L'ACTION

L'objectif des actions présentées ci-après est double :

- Faciliter la prise de conscience des usagers/consommateurs
- Au-delà de la sensibilisation, réduire de façon effective le gaspillage alimentaire

### PARTENAIRES MOBILISÉS POUR CETTE ACTION

Organismes partenaires	Contact	Nature du partenariat
École primaire de Villers-Bocage	Sally CHARBONNEL	Accompagnement technique
École primaire de Bény-Bocage	Julien PRUDENCE	Accompagnement technique
Collège de Villers-Bocage	Rafael FONTAINE	Accompagnement technique
Association les Francas	Nathalie GARCIA	Accompagnement technique
Collège de Bény-Bocage	Alexandre COTTIN	Accompagnement technique
Isigny-Omaha-Intercom	Anne FONTAINE	Accompagnement technique
Chambre du Commerce et de l'Industrie	Florence VIVIER	Partenariat technique
REGAL	Nathalie VILLERMET	Membre
CREPAN	Nathalie VILLERMET	Technique

### CALENDRIER D'INTERVENTION

Lutte contre le gaspillage alimentaire	2018	2019	2020
Accompagner les établissements scolaires	En cours	Poursuite	Réalisée
Expérimentation d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire en EPHAD		En cours	Poursuite
Sensibilisation dans les grandes surfaces	Réalisée	Pas de poursuite	Pas de poursuite
Développer l'usage du « Gourmet Bag »	-	En cours	En cours
Atelier « Je cuisine avec les restes »	-	Reportée	Abandonnée

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Calcul :

7 kg par personne sensibilisée et 30g par élève sensibilisé, 500 personnes vues Grande et Moyenne Surface (GSM)  
**Primaire** : Gisement = 120gr/pers/repas (guide ADEME réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective)  
 Potentiel de réduction = 10% = 12g/pers/repas → 1,7kg/an/pers (calcul : 36 semaines X 4 jours) = 144 jours X 12gr

**Lycéens** : gisement = 2,9t à Tracy, 7t à Curie, 2,8t à Mermoz, 7t à Arcisse et 13t à Chartier

Potentiel de réduction = 0,29+0,7+0,28+0,7+2,6

Potentiel d'évitement pour les trois années du PLPDMA : 53 kg/habitant

Indicateurs d'activités :			
Indicateurs de moyens	2018	2019	2020
Moyens humains (ETP)	0,5	1,1	2,5
Résultats	<b>0,5</b>	<b>1,01</b>	<b>1,6</b>
Indicateurs de réalisation	2018	2019	2020
GOURMET BAG			
Nombre de restaurants étoilés contactés	-	19	-
Résultats	-	<b>0</b>	<b>-</b>
Nombre de restaurants étoilés rencontrés et sensibilisés	-	10	-
Résultats	-	<b>0</b>	<b>-</b>
Nombre de restaurants contactés	-	40	20
Résultats	-	<b>18</b>	<b>0</b>
Nombre de restaurants rencontrés et sensibilisés au gourmet bag	-	20	10
Résultats	-	<b>18</b>	<b>0</b>
TRAVAIL AVEC LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES			
Nombre de rencontres avec le Département	1	1	1
Résultats	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nombre de rencontres avec la Région	2	1	1
Résultats	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
Nombre d'écoles primaires contactées pour la mise en place d'un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire	131	131	131
Résultats	<b>131</b>	<b>131</b>	<b>131</b>
GRANDE DISTRIBUTION			
Nombre de GSM engagées	3	2	-
Résultats	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
ATELIERS JE CUISINE AVEC LES RESTES			
Nombre d'ateliers "je cuisine avec les restes"	-	3	3
Résultats	-	<b>0</b>	<b>0</b>
CUISINES CENTRALES			
Nombre de cuisines centrales rencontrés et engagés dans une démarche	-	1	-
Résultats	-	<b>1</b>	<b>-</b>

EPHAD			
Nombre d'EHPAD engagés dans la démarche	-	-	3
Résultats	-	1	0
RESEAU REGAL			
nombre de participation aux réunions du réseau	3	3	3
résultats	4	3	3

## Indicateurs d'impact

Indicateurs de changement de comportement	2018	2019	2020
GOURMET BAG			
Nombre de restaurants étoilés ayant adoptés le gourmet bag	-	-	3
Résultats	-	-	0
Nombre de restaurants proposant d'emporter le reste de la bouteille de vin	-	30	10
Résultats	-	0	0
Nombre de restaurants ayant adoptés le gourmet bag	-	-	10
Résultats	-	-	0
Nombres de gourmet bag distribués (étoilés : 10*52* nbre de restaurants /autres : 5*52* nbre de restaurants)	-	-	4160
Résultats	-	-	0

## TRAVAIL AVEC LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

nombre de lycées impliqués	5	5	5
résultats	5	5	0
Nombres d'écoles ayant mis en place un projet sur l'année	-	5	5
Résultats	-	0	2
Nombre d'élèves de primaire impliqués	-	500	500
Résultats	-	0	315

## GRANDE DISTRIBUTION

Nombre de personnes sensibilisées dans les GMS	1800	1200	-
Résultats	1714	0	-

## ATELIERS JE CUISINE AVEC LES RESTES

Nombre de participants aux ateliers "je cuisine avec les restes"	-	30	30
Résultats	-	0	0

## EPHAD

Nombres de personnes âgées concernés par la démarche de réduction du gaspillage alimentaire	-	-	120
Résultats	-	167	0



Quantités évitées	2018	2019	2020
<b>GOURMET BAG</b>			
Total économies gourmet bag (t/an)	-	-	0,29
Résultats	-	-	0
Total économies cumulées gourmet bag	-	-	0,29
Résultats	-	-	0
<b>TRAVAIL AVEC LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES</b>			
Total économies projet primaire	-	4,3	4,3
résultats	-	0	0,81
total économies cumulées projet primaire	-	4,3	8,6
résultats	-	0	0,81
Total économies projet lycée (t/an)	16,35	-	-
résultats	14,5	3,25	-
total économies cumulées projet lycée (t/an)	16,35	16,35	16,35
Résultats	14,5	17,8	0
<b>ATELIER JE CUISINE AVEC LES RESTES</b>			
Total économies animation "je cuisine les restes" (tonnes/an)	-	0,21	0,21
résultats	-	0	0
Total économies cumulées animation "je cuisine les restes" (tonnes/an)	-	0,21	0,42
Résultats	-	0	0
<b>GRANDE DISTRIBUTION</b>			
total économie sensibilisation en GMS	12,6	8,4	-
Résultats	12	0	-
total économies cumulées sensibilisation en GMS	12,6	21	21
résultats	12	12	12
<b>EPHAD</b>			
total économie sensibilisation	-	-	1,3
résultats	-	-	0
total économies cumulées sensibilisation	-	-	1,3
résultats	-	-	0

Total réduction des tonnages	2018	2019	2020
prévisionnel (économie réelle)	28,95	12,91	11,58
prévisionnel (économie cumulée)	28,95	41,86	53,44
réalisé (économie réelle)	26,5	3,3	0,81
réalisé (économie cumulée)	26,5	29,8	30,6

### Bilan détaillé de l'action

Depuis de nombreuses années, le SEROC initie et participe à plusieurs actions sur la thématique de la réduction du gaspillage alimentaire. Dans cette démarche, trois cibles ont été identifiées. Il s'agit de la restauration collective, de la restauration commerciale et du grand public.

Après l'entrée en vigueur de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, obligeant les territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage à mettre en place des démarches pour la réduction du gaspillage alimentaire et la loi Garot qui définit des actions à mettre en place pour réduire le gaspillage alimentaire en privilégiant la prévention, le SEROC et la



Région Normandie se sont rencontrés le 15 décembre 2016 afin de mener ensemble une démarche coordonnée dans les cinq lycées du territoire du SEROC. Une première réunion de présentation a eu lieu le 31 janvier 2017 pour les lycées de VIRE et le 9 février pour les lycées de BAYEUX avec les chefs de cuisine et les gestionnaires. En mars et avril 2017, les premières pesées sont organisées pour dresser un diagnostic du gaspillage alimentaire dans les cinq lycées. Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, le SEROC a retenu la lutte contre le gaspillage alimentaire comme l'une des thématiques du programme.

### « Faux Pas Gâcher Dans Mon Lycée »

En 2018, le SEROC, la Région Normandie et les 5 lycées de son territoire (Jean Mermoz, Marie Curie, Les champs de Tracy, Arcisse de Caumont, Alain Chartier) ont répondu à un appel à projet lancé par l'ADEME et de la DRAAF visant à poursuivre les actions déjà engagées pour la réduction du gaspillage alimentaire, notamment avec l'organisation de sessions de pesées dans les 5 lycées.

Leur dossier de candidature a été accepté, le projet a été intitulé « Faux Pas Gâcher Dans Mon Lycée ».

Pour la première année du PLPDMA, grâce aux actions de réduction du gaspillage alimentaire menées par le SEROC et ses partenaires, la moyenne du gaspillage alimentaire dans les 5 lycées a reculé de 21% par rapport à 2017 soit un gaspillage moyen se situant aux alentours de 68,6 g/pers/repas alors que la moyenne nationale se situe à 100 g/pers/repas (donnée ADEME 2017).

En 2019, deux sessions de pesées ont été organisées par le SEROC dans chacun des lycées. La première session s'est tenue du 29 avril au 03 mai 2019. Cela a permis de constater un recul moyen du gaspillage alimentaire de 31% par rapport à la dernière session de 2018. Quant à la dernière session de pesées de l'année, elle s'est tenue entre le 07 octobre et le 11 octobre 2019. Elle a marqué la fin du projet « Faux Pas Gâcher Dans Mon Lycée » et de trois années de collaboration avec les lycées et la Région.

Le bilan de la démarche est très satisfaisant car le gaspillage alimentaire a diminué en moyenne dans les 5 lycées de 31% entre 2017 et 2019 soit 17,8 tonnes de déchets alimentaires évités.

Pour atteindre cette baisse, plusieurs actions de sensibilisation ont été mises en place par le SEROC et ses partenaires, notamment :

- La réalisation de 30 vidéo-débats par les chargées d'animation territoriale du SEROC afin d'échanger directement avec les élèves de seconde sur le gaspillage alimentaire.
- La distribution par le SEROC des affiches montrant les performances de chaque lycée en matière de gaspillage alimentaire.
- La réalisation de 9 animations dans le but de revisiter des aliments boudés par les élèves. Ces animations ont été réalisées par un prestataire privé, dans le self avec pour support les meubles mobiles achetés par la Région Normandie.
- Les améliorations réalisées en cuisine directement par les chefs.

### Appel à projet écoles primaires

A la fin de la démarche avec les lycées, le SEROC a lancé en novembre 2019 un appel à projet « réduction du gaspillage alimentaire » pour les écoles primaires. Quatre candidatures ont été retenues à l'issue de cet appel à projet. Il s'agit des candidatures des écoles suivantes :

- L'école primaire de Caumont l'Eventé,
- L'école primaire de Bény-Bocage,
- L'école primaire de Villers-Bocage.
- Une candidature d'Isigny Omaha Intercom pour deux écoles de son territoire.

En raison des restrictions sanitaires liées au COVID-19, deux écoles ont seulement été accompagnées. Il s'agit des écoles de Caumont l'Eventé et de Villers-Bocage. L'accompagnement de ces écoles primaires a consisté dans un premier temps, à faire un état des lieux puis, dans un second temps, à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'action avec les acteurs mobilisés. L'état des lieux des deux établissements accompagnés a montré un gaspillage alimentaire plus élevé que la moyenne nationale soit 136g/par élève dans les écoles accompagnées par le SEROC contre 120g/par élève au niveau national.

### Accompagnement du collège de Villers-Bocage

Le collège de Villers-Bocage a sollicité le SEROC en 2019 pour un accompagnement dans le but de réduire son gaspillage alimentaire. En mars 2020, une session de pesée en vue de diagnostiquer le gaspillage au sein du collège a

été organisée par le SEROC et les acteurs mobilisés par le collège, à savoir, le chef de cuisine, les éco-délégués, et l'association « famille rurale ».

Pour se mettre en conformité avec la loi « EGAlim » qui demande aux restaurants collectifs d'engager une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire, le collège de Bény-Bocage a sollicité le SEROC en novembre 2020 pour la réalisation d'un diagnostic qui a révélé un gaspillage du collège se situant en-dessous de la moyenne nationale.

### **EHPAD**

Le SEROC a relayé un appel à projet de l'ADEME et du REGAL à destination des EHPAD. Un EHPAD de Villers-Bocage et un autre de Bayeux ont contacté le SEROC pour des précisions afin d'être accompagnés pendant deux ans sur la thématique de la réduction du gaspillage alimentaire.

À l'issue de l'appel à projet de la maison gourmande relayé également par le SEROC aux EHPAD du territoire, les EHPAD de Vire se sont engagés dans cet appel à projet depuis avril 2019. Les premières pesées ont eu lieu en juin 2019.

### **Partenariat avec le CREPAN**

Après avoir été lauréat de l'appel à projet sur la réduction du gaspillage alimentaire de l'ADEME, la DRAAF et la DREAL, le CREPAN a sollicité un partenariat avec le SEROC pour mettre en place des actions communes de réduction du gaspillage alimentaire et de promotion du Gourmet Bag auprès des restaurateurs sur le secteur du Bessin.

Le SEROC et le CREPAN ont rencontré en 2019 une dizaine de restaurateurs sur le Bessin pour la mise en place de diagnostics afin de déterminer avec précision le gaspillage alimentaire. Par manque de temps des restaurateurs, aucun diagnostic n'a pu être posé.

### **Partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie**

Le SEROC a signé un partenariat avec la CCI dans le cadre du projet #dupainsurlaplanche porté par cette dernière. Ce projet consiste à identifier et mettre en lumière les bonnes actions des restaurateurs du secteur de l'Intercom de la Vire-au-Noireau et d'Isigny-Omahama Intercom. Après plusieurs réunions avec les partenaires participants au projet, une trame d'enquête a été mise en place et les visites terrains ont débuté en octobre 2019 et ont continué en 2020 avant d'être stoppées en mars par la COVID.

### **Réseau REGAL**

Le SEROC est présent aux côtés du REGAL depuis sa création, et participe à tous les événements organisés par la structure.

Entre 2018 et 2020, le SEROC a participé à 10 réunions du REGAL sur la lutte contre le gaspillage alimentaire notamment les trois assises annuelles du REGAL. Le SEROC a contribué à la diffusion des défis « assiettes vides » lancés par le REGAL. Il a également participé à l'émergence d'un groupe de travail dédié à la restauration commerciale. Ce groupe de travail consiste à regrouper les différents acteurs de la lutte contre le gaspillage de la Région Normandie dans le but de travailler efficacement avec les restaurateurs sur le sujet du gaspillage alimentaire.

### **Partenariat avec les grandes surfaces**

Lors des groupes de travail préparatoires au PLPDMA et consacrés à la lutte contre le gaspillage alimentaire, le SEROC a sollicité toutes les grandes et moyennes surfaces se trouvant sur son territoire à s'engager dans une démarche en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Pour la première année du PLPDMA, 3 grandes et moyennes surfaces se sont engagées avec le SEROC : Leclerc Bayeux, Carrefour Villers-Bocage, Leclerc Vire.

Lors de la Semaine du Développement Durable 2018, le SEROC a organisé en partenariat avec ces trois 3 grandes et moyennes surfaces une opération intitulée « Anti-Gaspi ». Cette opération a permis de communiquer sur les bonnes pratiques pour éviter le gaspillage alimentaire à la maison mais aussi de mettre en valeur les bonnes pratiques des magasins et de transformer des fruits qui allaient être jetés. 1714 personnes ont été sensibilisées. Malgré le succès de l'opération, elle ne sera pas reconduite car les effets sont difficilement mesurables.

## Fiche action n°3 : Valorisation des déchets et nouvelles filières

### CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ACTION

Depuis la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, et le décret du 10 juin 2015, les collectivités doivent mettre en place des actions pour tendre vers l'objectif de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés, c'est-à-dire les ordures ménagères et assimilés et les déchets de déchèteries. La cible d'action est donc élargie aux déchets de déchèteries. Parmi les déchets de déchèterie, la benne tout-venant a été identifiée comme un gisement prioritaire. En effet, son contenu, composé de près de 50% d'erreurs de tri (MODECOM 2016) c'est-à-dire de déchets disposant d'une benne appropriée sur la déchèterie, n'est pas valorisé mais enfoui. S'il paraît difficile de réduire les déchets de déchèteries, un travail approfondi sur la benne tout-venant peut permettre d'augmenter la quantité de déchets valorisés et dans le même temps de réduire l'enfouissement. Il s'agit pour ce faire de réduire le pourcentage d'erreurs de tri.

### OBJECTIF GÉNÉRAL DE L'ACTION

- Diminuer les erreurs de tri dans la benne tout-venant et réduire les tonnages de tout-venant
- Diminuer les erreurs de tri dans les sacs jaunes (déchets recyclables)
- Augmenter la quantité de déchets valorisés grâce au meilleur tri (ordures ménagères, tri sélectif et benne tout-venant) et à la mise en place de nouvelles filières

### PARTENAIRES MOBILISÉS POUR CETTE ACTION

Organismes partenaires	Contact	Nature du partenariat
COLLECTÉA	M. LECHEVALIER BOISSEL	Adhérent du SEROC
PRÉ - BOCAGE INTERCOM	Mme BIANCHI	Adhérent au SEROC
SEULLES TERRE et MER	M. PORTEUX	Adhérent au SEROC
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Mme DALLET et Mme AUGUSTIN	Adhérent au SEROC
Caen la mer	Mme BOUCHARD	Données déchèterie
CITÉO	Mme HÉRITIER	Technique
ÉCO-MOBILIER	Mme LAPICHE	Repreneur

### CALENDRIER D'INTERVENTION

Organismes partenaires	2018	2019	2020
Optimisation de la collecte et du tri des déchets	En cours	Poursuite	Poursuite
Caractérisation de la benne Tout-Venant	Réalisée	Poursuite	Poursuite
Recrutement d'un ambassadeur de tri Tout-venant	Réalisée	Poursuite	Abandonné
Mise en place de la filière bâches souples	Reportée	Reportée	Reportée
Mise en place de la filière plâtre	En cours	Réalisée sous forme d'expérimentation	Abandonnée

### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Ci-dessous le potentiel de réduction sur cette action pour les trois années du PLPDMA :

Enfouissement : 6 630 tonnes évitées à l'enfouissement par conséquent, une augmentation de la valorisation de 6 630 tonnes.

Poids d'une benne pleine tout-venant : 3,62 tonnes

Indicateurs d'activités			
Indicateurs de moyens	2018	2019	2020
Moyens humains (ETP)	6	4	4
résultats	6	4,5	4,1
Indicateurs de réalisation	2018	2019	2020
OPTIMISATION DE LA COLLECTE ET DU TRI SELECTIF			
Nombre de suivis de collecte et de porte à porte	6	6	6
Résultats	6	6	0
Nombre d'unités de transferts Réalisées	1	-	1
Résultats	1	-	0
Nombre d'animations qualité du tri réalisées	8	8	8
Résultats	46	8	5
Nombre de formations éco-événements organisées	2	2	2
Résultats	0	0	0
Nombre de nouveaux événements accompagnés	2	2	2
Résultats	0	8	0
Nombre de caractérisations mensuelles réalisées	57	-	-
Résultats	41	39	10
Nombre d'animations scolaires réalisées	84	84	84
Résultats	111	182	137

#### Mode calcul pour les indicateurs d'impacts

##### Sensibilisation ambassadeur de tri.

MODECOM 2016 : 24kg de déchets recyclables par personne. Potentiel de réduction est de 50% d'ici 2020.

Formule : Nombre de personnes vues en porte-à-porte X 12kg

Indicateurs d'impact			
Changement de comportement	2018	2019	2020
OPTIMISATION DE LA COLLECTE ET DU TRI SELECTIF			
Nombres de personnes rencontrées en porte-à-porte	1 500	1 500	1 500
résultats	3 509	1 954	0
nombres de personnes aux animations qualité du tri	200	200	200
Résultats	4 19	373	280
Nombres de bénévoles formés aux gestes de tri	2	2	2
résultats	0	0	0

Quantités évitées	2018	2019	2020
<b>QUALITE DU TRI SELECTIF</b>			
Total économie porte-à-porte (t/an)	36	36	36
résultats	42	24	0
Total économies cumulées porte à porte (t/an)	36	72	108
résultats	42	66	66
Total économies animations qualité du tri (t/an)	2,4	2,4	2,4
résultats	5	4,5	3,4
Total économies cumulées animations qualité du tri (t/an)	2,4	4,8	7,2
Résultats	5	9,5	12,9
Total économies éco-événements	0,5	0,5	0,5
résultats	0	2	0
Total économies cumulées éco-événement	0,5	1	1,5
résultats	0	2	2
<b>PAIN</b>			
Total valorisé (t/an)	60	100	120
résultats	0	0	0
Total valorisé (t/an) en cumulé	60	160	280
résultats	0	0	0
<b>TEXTILES DÉCHÈTERIE</b>			
Total économies	190	190	190
résultats	67,18	70,67	36
Total économies cumulées	190	380	571
résultats	67,18	137,85	174

Total des tonnages réduction	2018	2019	2020
prévisionnel (économie réelle)	288,9	328,9	348,9
prévisionnel (économie cumulée)	288,9	617,8	967,7
réalisé (économie réelle)	114,2	101,2	39,4
réalisé (économie cumulée)	114,2	215,4	254,7

### Bilan détaillé de l'action

La valorisation des déchets et nouvelles filières est une action regroupant un double enjeu. Non seulement il s'agit d'augmenter le taux de valorisation mais il s'agit aussi de baisser le taux d'enfouissement des déchets non dangereux et non inertes.

Le SEROC a mené plusieurs actions pour tendre vers l'objectif de valorisation fixé dans la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Il a aussi mis en place des démarches pour baisser le taux d'enfouissement de 30% par rapport à 2010.

### Optimisation de la collecte et du tri sélectif

La sensibilisation étant un des moyens pour faciliter le changement de comportement des usagers en matière de tri et de réduction des déchets, le SEROC a engagé plusieurs démarches dans le but d'informer ses habitants sur les consignes du tri en vigueur sur son territoire. Deux ambassadrices de tri ont fait du porte-à-porte pour sensibiliser les

nouveaux arrivants sur les consignes de tri appliquées sur le territoire et également faire des rappels à ceux qui ont déjà été sensibilisés sur ce sujet auparavant.

Elles ont poursuivi en 2019 leur mission de porte-à-porte en deux temps. Le premier consistait à sensibiliser les habitants sur les consignes de tri et le second consistait à vérifier la bonne compréhension des gestes du tri avec un suivi de collecte c'est-à-dire contrôler visuellement le contenu des poubelles et encourager les bons trieurs en mettant un message de félicitation dans leurs boîtes aux lettres. Les mauvais trieurs ont quant à eux bénéficié d'un deuxième passage des ambassadrices de tri pour un nouveau rappel des consignes du tri. Ces porte-à-porte ont généralement été appréciés par les habitants, estimant que cela permettait de dissiper des doutes sur certains matériaux.

Entre 2018 et 2019, 5 463 personnes ont été rencontrées par les ambassadrices de tri au cours de leur mission de porte-à-porte dont 3 509 personnes en 2018 et 1 954 personnes en 2019.

Face à une nette évolution des gestes de tri de la part des habitants, le SEROC a décidé d'arrêter les missions de porte-à-porte et de se concentrer sur des opérations ciblées notamment auprès des professionnels.

Toujours dans sa démarche de sensibilisation et d'information, le SEROC a organisé 59 « stands qualité tri » sur son territoire au cours des trois années de réalisation du PLPDMA. Ils ont permis de sensibiliser 4842 personnes.

Les chargés d'animation du SEROC ont sillonné les établissements scolaires du territoire afin de sensibiliser les élèves aux bons gestes de tri. Ils ont réalisé en moyenne 143 animations par an.

Pour mesurer l'efficacité de toutes ces sensibilisations, le SEROC est régulièrement présent dans les centres de tri lors des opérations de caractérisation des emballages issus de la collecte sélective de son territoire.

### **Taux de valorisation du SEROC**

Le taux de valorisation des déchets non dangereux et non inertes du SEROC était de 52,5% en 2016. Ce taux a augmenté successivement de 1% en 2018, de 7% en 2019 avant de se stabiliser à 8,5% d'augmentation en 2020 pour atteindre 57%. A titre de comparaison, le taux de valorisation globale des déchets non inertes et non dangereux atteint par le SEROC en 2020 dépasse de 3,5% l'objectif de valorisation fixé dans la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte qui est de valoriser 55% des déchets non dangereux et non inertes d'ici 2025. Cette tendance à la hausse s'inscrit dans une dynamique qui a nécessité non seulement la réduction des déchets enfouis, la réduction du refus de tri et aussi la mise en place de nouvelles filières.

### **Les nouvelles filières**

La mise en place de nouvelles filières est l'une des solutions permettant d'augmenter le taux de valorisation globale ce qui par conséquent permet de réduire la quantité de déchets dans les installations de stockage. Plusieurs filières ont été envisagées, certaines ont vu le jour et d'autres non.

**Filière pain :** Après avoir travaillé avec l'association Revivre sur la mise en place de la collecte des restes de boulangeries, le projet « Agri Pain » a été abandonné car le coût de collecte demandé par l'association était nettement plus élevé que le coût de traitement actuel.

**Filière papier :** Conformément au décret obligeant les administrations de plus de 20 salariés à trier leurs déchets papiers séparément des autres flux, le SEROC a voulu mettre en place une collecte spécifique des papiers de bureau qui aurait nécessité l'achat d'un camion. Après une étude de dimensionnement, ce projet a été abandonné par manque de gisement suffisants. Cela dit, des bornes ont été installées dans les déchèteries afin de faciliter la collecte de papiers en apport volontaire. Depuis l'installation des bornes papiers en déchèteries, le SEROC collecte en moyenne 262 tonnes de papiers par an.

**Filière plâtre :** L'expérimentation de la filière de recyclage du plâtre a commencé en novembre 2019 avec la déchèterie professionnelle GBD. L'expérience a duré 2 mois avant d'être arrêtée par manque de repreneur local. Cependant, elle a permis de réduire les tonnages du tout-venant de 18 tonnes et d'augmenter la quantité de déchets valorisés du même tonnage. Cette expérience a également permis de développer un partenariat avec un collecteur local.

**Eco-mobilier :** La mise en place des bennes éco-mobilier n'a été effective qu'en septembre 2020 alors qu'elle était prévue dans l'ensemble des déchèteries du SEROC pour le mois d'avril 2020. Cependant, malgré ce retard, elle a fortement contribué à la baisse des tonnages enfouis et à l'augmentation du taux de valorisation. Les tonnages éco-mobiliers sont passés de 380 tonnes en 2016 à 1 577 tonnes en 2020.

**Filière plastique :** La mise en place d'une filière plastique avait pour objectif de capter les plastiques de déchèteries n'entrant pas dans les filières classiques de recyclage en raison de leur nature ou de leur composition. Le SEROC est actuellement en relation avec un jeune entrepreneur local qui a développé un procédé de recyclage de tous les types de plastiques.

### **Valorisation matière**

La valorisation matière du SEROC est passée de 21% en 2016 à 27% en 2020. On peut expliquer cette augmentation par plusieurs facteurs.

**Extension des consignes de tri :** Depuis octobre 2020, le geste de tri a été simplifié pour les habitants du SEROC. Désormais tous les emballages et papiers se trient.

**Performance de la collecte sélective :** Entre 2016 et 2020, le mono-flux valorisé a augmenté de 38%. Les gestes de tri se sont améliorés grâce aux actions mises en place (les porte-à-porte réalisés par les ambassadrices de tri et les stands qualité tri organisé par le service animation du SEROC). Par ailleurs, le SEROC a inclus dans ses nouveaux contrats de tri, une clause obligeant ses prestataires de tri à valoriser les refus de la collecte sélective. Depuis 2020, hormis les refus issus du centre de tri SPHERE, tous les refus de collecte sélective du SEROC connaissent une valorisation énergétique soit par l'incinération soit par le CSR.

**Collecte du verre :** Après une baisse de la collecte du verre en 2018 par rapport à 2016, le tonnage du verre est reparti à la hausse en 2019 avant de connaître un léger recul en 2020. Ce recul peut s'expliquer par la fermeture des bars et restaurants pendant les périodes de confinement.

### Déchets matières de déchèterie

Malgré la fermeture des déchèteries pendant le confinement, tous les déchets dont la matière est valorisée ont connu une augmentation par rapport à l'année 2016.

**Performance du réemploi :** Jusqu'en décembre 2018, la collecte réemploi concernait uniquement les gisements issus des déchèteries alors que les collectes réemploi hors déchèterie contribuent autant au détournement des déchets dans les bennes de déchets enfouis que le réemploi en déchèterie. En commun accord avec l'ADEME, cette collecte a été élargi aux gisements collectés sur l'ensemble du territoire.

### Valorisation énergétique

**Bois :** Entre 2016 et 2019, le gisement bois a connu une croissance moyenne de 8% avant de connaître un recul de 14% en 2020. Ce recul s'explique non seulement par le confinement mais également par la mise en place de la filière éco-mobilier. Selon l'éco-organisme « éco-mobilier », la mise en place des benne éco-mobilier réduirait le gisement de la benne bois de 32%. Malgré ce recul, la valorisation énergétique du bois en 2020 a augmenté de 7% par rapport à 2016.

### Valorisation organique

**Déchets verts :** Contrairement aux autres flux de déchèterie, les tonnages des déchets verts enregistrent chaque année des baisses depuis l'année 2015. Cette tendance à la baisse s'explique essentiellement par les conditions météorologiques. On peut aussi faire l'hypothèse que les usagers commencent à changer leurs habitudes et à conserver leurs déchets verts chez eux. Cependant, malgré ces baisses, les déchets verts restent le premier gisement de déchets apportés en déchèterie avec 20 893 tonnes.

**Compostage :** un composteur permet de détourner 67 kg de biodéchets par an et par foyer. Depuis 2016, 1 134 tonnes de déchets organiques ont été valorisés par le compostage.

### Éco-événement :

Le SEROC se positionne comme un partenaire « tri » des événements organisés sur son territoire en mettant à disposition des organisateurs des outils pour faciliter le tri et la réduction des déchets. Il s'agit de poubelles double collecteurs, des mémos pour le tri, des kakémonos en lien avec l'évènement etc....

En 2018, il a accompagné sept événements déjà existants sur le territoire. En 2019, il a accompagné 18 événements dont 8 nouveaux. En 2020, il a accompagné un seul événement. Le résultat 2020 s'explique par la crise sanitaire.

### Unité de transfert

Pour optimiser le coût de transport des déchets, le SEROC s'est doté d'une nouvelle unité de transfert inauguré en septembre 2018 dans la zone d'activités de Bayeux. Cette unité de transfert permet de faire transiter des Ordures Ménagères résiduelles, du Tri Sélectif et la benne « déchets enfouis » dans des FMA (Fonds Mouvants Alternatifs) pour les transporter dans les différents centres de traitement.

### Benne déchets enfouis anciennement benne Tout-Venant

La réduction du tout-venant influe non seulement sur la baisse de l'enfouissement mais aussi sur l'augmentation du taux de valorisation. C'est pourquoi le SEROC a choisi pour thème de l'année 2018 la réduction du tout-venant. Des opérations de communication, de sensibilisation en déchèteries ont été menées en commun accord entre les services Animation Territoriale et Déchèteries.

Un ambassadeur du tri a été recruté en juillet 2018 pour une durée de 6 mois afin d'éviter les erreurs dans la benne tout-venant mais également sensibiliser les usagers fréquentant les différentes déchèteries du territoire sur le devenir de cette benne. Cette présence de l'ambassadeur du tri a permis de sensibiliser 3 180 usagers sur l'importance du tri en déchèterie. Face à l'impact de cette opération sur la diminution du tonnage de cette benne, l'opération a été



renouvelée en 2019 pour une durée de 6 mois. En 2019, il a sensibilisé 4800 usagers. A cela s'ajoute 803 personnes sensibilisées par le service animation territoriale pendant ses 13 jours de présence sur les différentes déchèteries, ce qui porte à 5603 le nombre de personnes rencontrées dans le cadre de la sensibilisation tout-venant. 3750 livrets explicatifs du tri en déchèterie ont été distribués par les agents du service animation territoriale et par le secrétariat technique du SEROC à l'occasion des distributions de cartes de déchèteries.

En 2018, les services déchèteries et animation territoriale ont travaillé ensemble avec l'aide de quelques agents de l'entreprise d'insertion AIB à la réalisation de 10 MODECOM sur les bennes tout-venant ce qui a permis de mesurer l'opération zéro-erreur dans ces bennes. Cette opération a permis d'enregistrer une baisse historique du gisement de cette benne de l'ordre de 12% pour les déchèteries relevant du SEROC et de 10% sur l'ensemble des déchèteries du territoire.

En 2019, 5 MODECOM ont été réalisés par le service déchèterie en collaboration avec le service animation territoriale. Il a été constaté que la stratégie de caractérisation jusque-là utilisée n'était plus adaptée car elle demande une mobilisation d'au moins 8 personnes et se révèle très chronophage. Près de 6 jours de travail y sont consacrés par an, à raison d'une matinée par déchèterie.

En 2020, le SEROC a donc simplifié cette démarche tout en gardant la même dynamique d'évaluation. Il a mis en place des « caractérisations visuelles » depuis l'unité de transfert de Bayeux. Cette nouvelle façon d'évaluation de la qualité de la benne tout-venant permet d'identifier visuellement les erreurs les plus flagrantes sans pour autant vider la benne. Entre 2016 et 2020, le tonnage du tout-venant (déchèteries de l'ensemble du territoire et collecte en porte-à-porte) a chuté de 16% soit 1695 tonnes en moins dans les installations de stockage.

### Nouvelles signalétiques

Entre 2019 et 2020, toutes les déchèteries du SEROC ont été équipées de nouveaux panneaux signalétiques.

Photo 2 : Support de communication pour les extensions des consignes de tri en 2020

**TRIER C'EST  
DONNER UNE NOUVELLE VIE  
AUX EMBALLAGES ET AUX PAPIERS**

**LES NOUVELLES  
STARS DU TRI !**

**MAINTENANT TOUS LES EMBALLAGES  
ET PAPIERS SE TRIENT !**

Un doute, une question ?  
Contactez le SEROC au 02 31 51 69 60,  
sur [www.seroc14.fr](http://www.seroc14.fr) ou sur [consignesdetri.fr](http://consignesdetri.fr)

SEROC 2020. Ne pas jeter sur la voie publique. Crédit photos : © CULI/Clément Miron de Fontville, Christian Muzier

CITEO



**Fiche action n°4 : Réduction des déchets verts et compostage****CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ACTION**

En 2017, les déchets verts représentent 43% des déchets de déchèteries. Les branches représentent les deux tiers des déchets verts apportés. Si le SEROC enregistre une baisse de plus de 10% de ces ordures ménagères depuis 2011, les déchets de déchèteries ont progressé de 27% depuis 2010, notamment en raison de la forte hausse des déchets verts apportés par les usagers. Le SEROC souhaite donc proposer aux usagers une solution alternative à l'apport des déchets verts en déchèterie.

Pour connaître les habitudes et souhaits des usagers, une enquête a été réalisée fin 2016, auprès de 385 usagers, sur 10 déchèteries du SEROC. Elle montre un intérêt des usagers pour la pratique du broyage de leurs branchages. L'enquête montre également qu'ils sont encore peu sensibilisés aux techniques de jardinage au naturel.

Par ailleurs, le SEROC met à disposition des habitants des composteurs depuis 2001 afin qu'ils détournent leurs déchets de cuisine. En effet, 16,2% des ordures ménagères résiduelles peuvent être compostées, soit 32Kg/an/hab (source : MODECOM SEROC 2021) contre 44Kg/an/hab en 2018. On constate donc que la part des déchets compostables dans les ordures ménagères résiduelles baisse, ce qui montre l'importance de poursuivre les campagnes de promotion du compostage pour que cette pratique se généralise sur le territoire. De plus, la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte impose une généralisation du tri à la source des déchets organiques pour tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris les collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets avant 2025.

**OBJECTIF GÉNÉRAL DE L'ACTION**

- Réduire les apports de déchets verts en déchèterie
- Proposer des solutions complémentaires à l'apport de branches en déchèterie
- Communiquer sur le broyage et les techniques de jardinage au naturel
- Poursuivre le développement de la pratique du compostage sur le territoire du SEROC

**PARTENAIRES MOBILISÉS POUR CETTE ACTION**

Organismes partenaires	Contact	Nature du partenariat
Les 6 collectivités adhérentes	Les élus	Humain
Les bailleurs sociaux	Directions	Technique
Les établissements scolaires	Directions	Technique
Les établissements sanitaires	Directions	Technique
Les hôtels et restaurants	Gérants	Technique
Les entreprises de broyage des végétaux	Partenariat	Technique

**CALENDRIER D'INTERVENTION**

Réduction des déchets verts et compostage	2018	2019	2020
Mise en place du broyage à domicile		Reportée	Réalisée
Distribution de composteurs	Réalisée	Réalisée	Poursuite

**INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION****Méthode de calcul**

Composteur individuel ou partagé : 67,2 kg de déchets compostables par foyer

Restaurants/Hôtels : 200g X 300 jours X nb de repas

Établissements scolaires : 200g X 180 jours X nb de repas

Établissements sanitaires : 200g X 365 jours X 2 repas X nb de repas

Camping : 200g X 180 jours X nb repas

Indicateurs d'activités :			
Indicateurs de moyens	2018	2019	2020
Moyens humains (ETP)	0,1	0,6	0,6
Résultats	0,1	0,4	0,6

BROYAGE			
Indicateurs de réalisation	2018	2019	2020
Nombre de partenaires pour le broyage rencontrés	2	–	–
Résultats	1	12	9
Nombre de formations réalisés par le CREPAN	2	2	2
Résultats	0	0	0
Nombre de formations réalisées par la FREDON (communes)	3	3	3
Résultats	0	0	0
Nombre d'animations sur le parc éco-éducatif	–	2	4
Résultats	–	12	0
Nombre d'animations assurées par le CREPAN et la FREDON	–	3	3
Résultats	–	0	0
Nombre de réunions publiques	–	–	5
Résultats	–	–	0
Nombre de permanences broyage en déchèterie	–	6	14
Résultats	–	0	0
Nombre de permanences broyage sur les communes	–	–	10
Résultats	–	–	0

Indicateurs d'impact			
Indicateurs de participation	2018	2019	2020
Nombre de foyers aux opérations de broyage en déchèteries	–	300	1000
Résultats	–	0	0
Nombre de foyers aux opérations broyage sur les communes	–	300	1000
Résultats	–	0	0
Nombre de personnes à la formation CREPAN	20	20	20
Résultats	0	0	0
Nombre de personnes à la formation FREDON	30	30	30
Résultats	0	0	0

Nombre de personnes actions de sensibilisation Parc	-	30	60
Résultats	-	<b>341</b>	<b>0</b>

<b>Quantités évitées</b>	2018	2019	2020
Total économies permanences broyage en déchèterie	-	4,6	15,36
Résultats	-	<b>0</b>	<b>0</b>
Total économies cumulées permanences broyage en déchèterie	-	4,6	19,96
Résultats	-	<b>0</b>	<b>0</b>
Total économies permanences broyage dans les communes	-	4,6	15,36
Résultats	-	<b>0</b>	<b>0</b>
Total économies cumulées broyage dans les communes	-	4,6	19,96
Résultats	-	<b>0</b>	<b>0</b>
Total économies broyage à domicile (t/an)	-	-	-
Résultats	-	-	<b>4,2</b>
Total économies cumulées broyage à domicile (t/an)	-	-	-
Résultats	-	-	<b>4,2</b>
Total économies branchages amenés directement sur la plateforme de compostage (t/an)	1500	1500	1500
Résultats	<b>6 019</b>	<b>5 699</b>	<b>3 889</b>
Total économies cumulées branchage amenés directement sur la plateforme de compostage	1500	3000	4500
Résultats	<b>6 019</b>	<b>11 718</b>	<b>15 607</b>

<b>Total réduction de déchets</b>	2018	2019	2020
Prévisionnel (économie réelle)	1500	1509,2	2969,12
Prévisionnel (économie cumulée)	1500	3009,2	5978,32
Réalisé (économie réelle)	<b>6 019</b>	<b>5 699</b>	<b>3 889</b>
Réalisé (économie cumulée)	<b>6 019</b>	<b>11 718</b>	<b>15 607</b>

<b>COMPOSTAGE</b>			
<b>Indicateurs de réalisation</b>	2018	2019	2020
<i>Compostage individuel</i>			
Nombre composteurs mis à disposition	700	700	700
Résultats	<b>784</b>	<b>868</b>	<b>867</b>

Nombre formations dispensées sur le compostage	550	550	550
Résultats	671	798	817
Nombre de personnes formées au compostage	600	600	600
Résultats	722	798	820
<i>Compostage collectif</i>			
Nombre guides composteurs formés	5	5	5
Résultats	11	2	10
Nombre foyers vivant en immeuble informés	25	25	25
Résultats	20	215	10
Nombre foyers vivant en zone pavillonnaire informés	25	25	25
Résultats	20	110	6
Nombre écoles maternelles/primaires sollicitées	25	25	25
Résultats	3	5	3
Nombre collèges/lycées sollicités	1	–	–
Résultats	0	-	1
Nombre camping/CVL sollicités	10	10	10
Résultats	0	1	2
Nombre hôtels/restaurants sollicités	5	5	5
Résultats	2	2	1
Nombre établissements sanitaires et sociaux sollicités	2	2	2
Résultats	2	4	3
Nombre d'autres structures équipées (entreprises, associations...)	1	1	1
Résultats	4	5	1

Indicateurs de participation	2018	2019	2020
<b>Compostage individuel</b>			
Nombre de suivis réalisés	5	5	5
Résultats	0	0	10
% de foyers équipés de composteur sur le territoire	21%	22%	23%
Résultats	21%	23%	22%

Compostage collectif			
Nombre de foyers engagés vivant en habitat vertical	5	5	5
Résultats	20	0	10
Nombre de foyers engagés vivant en zone pavillonnaire	25	25	25
Résultats	20	25	6
Nombre écoles maternelles/primaires participantes	1	1	1
Résultats	2	5	3
Nombre de repas par écoles maternelles/primaires participantes	100	100	100
Résultats	107	100	100
Nombre collèges/lycées participants	1	-	-
Résultats	0	-	1
Nombre de repas par collèges/lycées participants	-	-	-
Résultats	-	-	330
Nombre campings/CVL participants	5	5	5
Résultats	0	1	2
Nombre de repas par campings/PRL participants	1000	1000	1000
Résultats	0	1000	60
Nombre hôtels/restaurants participants	1	1	1
Résultats	2	0	0
Nombre de repas par hôtels/restaurants participants	200	200	200
Résultats	120	0	0
Nombre établissements sanitaires et sociaux participants	1	1	1
Résultats	2	4	0
Nombre de repas par établissements sanitaires et sociaux participants	300	300	300
Résultats	25	25	0

Quantités évitées	2018	2019	2020
Total économie (tonne/an) compostage domestique	47	47	47
Résultats	52,7	58,3	58,3
Total économie cumulée (tonne) compostage domestique	47	94	141
Résultats	52,7	111	169,3

Total économie (tonne/an) compostage en pied d'immeuble	0,52	0,52	0,52
Résultats	<b>1,3</b>	<b>0</b>	<b>0,7</b>
Total économie cumulée (tonne) compostage en pied d'immeuble	0,52	1,04	1,56
Résultats	<b>1,3</b>	<b>1,3</b>	<b>2,0</b>
Total économie (tonne/an) compostage pavillonnaire	2,6	2,6	2,6
Résultats	<b>1,3</b>	<b>1,7</b>	<b>0,4</b>
Total économie cumulée (tonne) compostage pavillonnaire	2,6	5,2	7,8
Résultats	<b>1,3</b>	<b>3,0</b>	<b>3,4</b>
Total économie (tonne/an) compostage dans écoles maternelles/primaires	12	12	12
Résultats	<b>11,6</b>	<b>18</b>	<b>10,8</b>
Total économie cumulée (tonne) compostage dans écoles maternelles/primaires	12	24	36
Résultats	<b>11,6</b>	<b>29,6</b>	<b>40,4</b>
Total économie (tonne/an) compostage dans campings/PRL	180	180	180
Résultats	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>72</b>
Total économie cumulée (tonne) compostage dans campings/PRL	180	360	540
Résultats	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>108</b>

Total économie (tonne/an) compostage dans hôtels/restaurants	12	12	12
Résultats	<b>15,6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Total économie cumulée (tonne) compostage dans hôtels/restaurants	12	24	36
Résultats	<b>15,6</b>	<b>15,6</b>	<b>15,6</b>
Total économie (tonne/an) compostage dans établissements sanitaires et sociaux	43,8	43,8	43,8
Résultats	<b>87,6</b>	<b>175,2</b>	<b>0</b>
Total économie cumulée (tonne) compostage dans établissements sanitaires et sociaux	43,8	87,6	131,4
Résultats	<b>87,6</b>	<b>262,8</b>	<b>262,8</b>
Total économie (tonne/an) compostage autre structure	8,9	8,9	8,9
Résultats	<b>35,6</b>	<b>44,7</b>	<b>0</b>
Total économie cumulée (tonne/an) compostage autre structure	8,9	17,8	26,7
Résultats	<b>35,6</b>	<b>80,3</b>	<b>80,3</b>

<b>Compostage individuel</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Prévisionnel (économie réelle)	47	47	47
Prévisionnel (économie cumulée)	47	94	141
Réalisé (économie réelle)	<b>52,7</b>	<b>58,3</b>	<b>58,3</b>
Réalisé (économie cumulée)	<b>52,7</b>	<b>111</b>	<b>169,3</b>
<b>Compostage collectif</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Prévisionnel (économie réelle)	259,82	259,82	259,82
Prévisionnel (économie cumulée)	259,82	519,64	779,46
Réalisé (économie réelle)	<b>153</b>	<b>275,6</b>	<b>83,9</b>
Réalisé (économie cumulée)	<b>153</b>	<b>428,6</b>	<b>512,5</b>
<b>Total réduction de déchets</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Prévisionnel (économie réelle)	306,82	306,82	306,82
Prévisionnel (économie cumulée)	306,82	613,64	920,46
Réalisé (économie réelle)	<b>205,7</b>	<b>333,9</b>	<b>142,2</b>
Réalisé (économie cumulée)	<b>205,7</b>	<b>539,6</b>	<b>681,8</b>

<b>Compostage</b>			
Total réduction de déchets	2018	2019	2020
Prévisionnel (économie réelle)	306,82	306,82	306,82
Prévisionnel (économie cumulée)	306,82	613,64	920,46
Réalisé (économie réelle)	<b>205,7</b>	<b>333,9</b>	<b>142,2</b>
Réalisé (économie cumulée)	<b>205,7</b>	<b>539,6</b>	<b>681,8</b>

<b>Déchets verts</b>			
Total réduction de déchets	2018	2019	2020
Prévisionnel (économie réelle)	1 500	1 509,2	2 969,12
Prévisionnel (économie cumulée)	1 500	3 009,2	5 978,32
Réalisé (économie réelle)	<b>6 019</b>	<b>5 699</b>	<b>3 889</b>
Réalisé (économie cumulée)	<b>6 019</b>	<b>11 718</b>	<b>15 607</b>

<b>Total Réduction des déchets Action 4</b>			
	2018	2019	2020
Prévisionnel (économie réelle)	1 806,82	1 816,02	3 275,94
Prévisionnel (économie cumulée)	1 806,82	3 622,84	6 898,78
Réalisé (économie réelle)	<b>6 225</b>	<b>6 033</b>	<b>4 031</b>
Réalisé (économie cumulée)	<b>6 225</b>	<b>12 258</b>	<b>16 289</b>

### Bilan détaillé de l'action

#### Déchets verts et opération de broyage

Depuis 2015, les apports de déchets verts ont chuté en moyenne de 5% par an. Cette tendance à la baisse a été accentuée en 2020 en raison de la COVID-19. Pour la seule année 2020, nous constatons une baisse de 14% par rapport à 2015. L'analyse de la situation montre que ces chutes sont essentiellement dues à la météo très sèche de ces dernières années qui entraîne une baisse des apports de déchets verts en déchèterie. Malgré cette tendance à la baisse, avec 20 893 tonnes apportées dans les déchèteries en 2020, la part des déchets verts reste la plus élevée parmi l'ensemble des déchets apportés en déchèterie.

Au-delà du phénomène naturel, le SEROC ambitionne de réduire l'apport des déchets verts en déchèterie. Cette ambition s'inscrit dans un double enjeu. D'un côté elle répond à la volonté de réduction des déchets ménagers et assimilés du SEROC et de l'autre elle s'inscrit en opposition avec l'objectif d'augmentation du taux de valorisation.

Pour aller au-delà des contradictions et satisfaire les deux objectifs (baisse des DMA et augmentation de la valorisation), le SEROC avait prévu d'organiser des permanences de broyage en déchèteries. Ceci n'évitant pas les apports des branches en déchèteries, le syndicat a finalement abandonné cette démarche pour se tourner vers une alternative visant à valoriser les branches directement à domicile. Il s'agit du broyage des végétaux à domicile. À cet effet, la collectivité a lancé en septembre 2020 une campagne pour la réduction des apports de déchets verts en déchèterie en aidant financièrement toute opération de broyage à domicile faite par un prestataire conventionné par le SEROC. Cette technique permet une valorisation des branches soit par le paillage c'est-à-dire en recouvrant les massifs de fleurs, le potager ou les pourtours des arbres afin de nourrir et ou protéger le sol, soit par le compostage en l'utilisant comme matière sèche et en le mélangeant avec les déchets organiques.

Le montant de cette aide financière a été fixé par les élus à hauteur de 70% du coût de l'opération de broyage dans la limite de 100€ hors taxe.

Au lancement du service, 6 partenariats ont été mis en place par le SEROC avec la possibilité d'accueillir d'autres partenaires de broyage souhaitant s'engager dans la démarche. En trois mois d'opérations, 7 professionnels de broyage ont signé une convention avec le SEROC dont une entreprise d'insertion. 15 prestations ont été réalisées et 30m3 de déchets verts ont été valorisés aux domiciles des usagers.

Le SEROC avait également prévu de mettre en place dans 5 de ces déchèteries, une plateforme pour séparer le bois de chauffage du reste des branches et le mettre à la disposition des usagers. Cette action n'a pas été mise en place pour l'instant.

### **Compostage individuel**

Le compostage est un outil qui contribue à la baisse des Ordures Ménagères Résiduelles collectées en porte-à-porte ainsi que des déchets verts apportés en déchèteries.

Le SEROC met des composteurs individuels à disposition des usagers vivant sur son territoire depuis 2001. Le résultat est encourageant avec 800 foyers équipés en moyenne par an depuis 2011.

En 2020, 867 composteurs ont été mis à disposition des usagers par le SEROC et par la commune de Vire-Normandie. Au total, 22% des foyers du territoire sont équipés d'au moins un composteur. Avec plus de 800 composteurs distribués par an depuis 2018, le SEROC dépasse son objectif de 600 composteurs distribués à l'année.

### **Compostage partagé**

Le SEROC procède également à la sensibilisation et à la mise à disposition de matériel de compostage auprès des immeubles d'habitations et d'autres établissements demandeurs. Un chargé d'animation territoriale développe cette pratique. Il incite les habitants vivants dans des immeubles ou dans des zones pavillonnaires à s'engager dans une démarche de compostage partagé. Il forme les référents et fait le suivi des composteurs. Entre 2018 et 2020, 381 foyers ont été informés sur la pratique du compostage dont 245 vivants en immeuble et 136 vivants dans des zones pavillonnaires. Sur la même période, 23 guides composteurs ont été formés pour être référent des composteurs installés au pied de leur immeuble ou dans leur zone pavillonnaire. Leur rôle est de promouvoir autour d'eux les bonnes pratiques du compostage.

Depuis 8 ans, le SEROC participe à la Semaine Nationale de Compostage de Proximité. A l'occasion de cet événement, il tient des permanences de distribution de composteurs sur l'ensemble de son territoire dans le but de promouvoir le compostage sous toutes ses formes.



## Fiche action n°5 : Éco-exemplarité des collectivités

### CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ACTION

La dynamique d'éco-exemplarité en interne a été créée lors de la réalisation du Programme Local de Prévention (PLP). Il s'agit de mettre en place une démarche et des actions de prévention en interne. Le SEROC a créé un groupe de travail appelé ECORS pour réduire les déchets au sein de chaque service.

Le syndicat a déjà proposé une démarche d'accompagnement aux collectivités et administrations de son territoire sous la forme suivante : tout d'abord, un audit afin de réaliser un état des lieux complet en matière de tri et de réduction des déchets, ensuite, la valorisation des bonnes pratiques et des propositions d'axes d'amélioration. Dans le cadre du CODEC et du PLPDMA, le SEROC souhaite faire le point sur les actions mises en place en interne.

### OBJECTIF GÉNÉRAL DE L'ACTION

- Réduire la production de déchets dans l'administration publique
- Être exemplaire vis-à-vis des usagers
- Entraîner les collectivités et communes adhérentes dans cet élan éco-exemplaire
- Faire des économies financières et gérer de façon raisonnable les biens de l'administration

### PARTENAIRES MOBILISÉS POUR CETTE ACTION

Organismes partenaires	Contact	Nature du partenariat
SEROC	ECORS	Technique
COLLECTÉA	Erwan	Technique
Maraîcher Bio	Guillaume HAELEWYN	Humain

### CALENDRIER D'INTERVENTION

Éco-exemplarité des collectivités	2018	2019	2020
Relance du groupe ECORS	En cours	Reportée	Retardée
Dématérialisation	Reportée	En cours	En cours

### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Potentiel d'évitement sur les actions éco-exemplarité : 879 kg sur les trois années du PLPDMA

**Économie scolaires sensibilisés** : Nombre de scolaires sensibilisés X 15kg

**Économie personnes sensibilisées** = (Nombre de personnes vues en porte-à-porte + nombre de personnes vues aux animations stand + nombre de personnes sensibilisées au tri du TV + nombre de livrets déchèterie distribués) X 15kg

**Économie personnes sensibilisées sur les déchèteries** = (Nombre de personnes sensibilisées au tri du TV + nombre de livrets déchèterie distribués) X 15kg

Indicateurs d'activités :			
Indicateurs de moyens	2018	2019	2020
Moyens humains (ETP)	0,3	0,1	0,4
Résultats	0,1	0,2	0,1

Indicateurs de réalisation	2018	2019	2020
<b>Groupe ECORS</b>			
Nombre de réunion du groupe ECORS	4	4	4
Résultats	4	0	0
Nombre de réunion du groupe ECORS avec Collectéa	2	4	4
Résultats	0	0	0

Distribution du Stop Pub			
Nombre de stop pub distribués	1 000	1 000	1000
Résultats	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	<b>1000</b>
Sensibilisation			
Nombre de scolaires sensibilisés	2 800	2 800	2800
Résultats	<b>2 500</b>	<b>3 979</b>	<b>2 907</b>
Nombre de personnes sensibilisées	4 000	4 000	4000
Résultats	<b>14 352</b>	<b>11 680</b>	<b>3 465</b>
Nombre de personnes sensibilisées sur les déchèteries	10 400	10 400	10400
Résultats	<b>6 654</b>	<b>9 353</b>	<b>2 760</b>

Indicateurs d'impact			
Quantités évitées	2018	2019	2020
Dématérialisation			
Total économies dématérialisation	0,178	0,267	0,267
Résultats	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,144</b>
Total économies cumulées dématérialisation	0,178	0,445	0,712
Résultats	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,144</b>
Distribution du Stop Pub			
Total économies stop pub	35	35	35
Résultats	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>
Total économies cumulées stop pub	35	70	105
Résultats	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>
Sensibilisation			
Total économies scolaires sensibilisés	42	42	42
Résultats	<b>37,5</b>	<b>59,7</b>	<b>43,6</b>
Total économies cumulées scolaires sensibilisés	42	84	126
Résultats	<b>37,5</b>	<b>97,2</b>	<b>140,8</b>
Total économies personnes sensibilisés	60	60	60
Résultats	<b>215,3</b>	<b>175,2</b>	<b>51,9</b>
Total économies cumulées personnes sensibilisées	60	120	180
Résultats	<b>215,3</b>	<b>390,5</b>	<b>442,5</b>
Total économies personnes sensibilisées sur les déchèteries	156	156	156
Résultats	<b>99,8</b>	<b>140,3</b>	<b>41,4</b>
Total économies cumulées personnes sensibilisées sur des déchèteries	156	312	468
Résultats	<b>99,8</b>	<b>240,1</b>	<b>281,5</b>

<b>Total réduction des tonnages</b>	2018	2019	2020
Prévisionnel (économie réelle)	293,2	293,3	293,5

Prévisionnel (économie cumulée)	293,2	586,5	879,9
Réalisé (économie réelle)	439,6	439,8	137,1
Réalisé (économie cumulée)	439,6	879,4	1015,9

### Bilan détaillé de l'action

#### Groupe ECORS

Dans le cadre de sa politique d'exemplarité, le SEROC met à la disposition de ses agents les moyens nécessaires pour être un établissement éco-exemplaire.

Depuis son Programme Local de Prévention (PLP) 2011-2015, le SEROC a constitué un groupe de travail baptisé ECORS. Ce groupe est composé d'un agent de chaque service et son rôle est de définir les orientations d'une politique d'exemplarité et de mettre en place des actions en interne mais aussi auprès de collectivités partenaires. Après le PLP, le groupe a continué d'accompagner des actions de réduction des déchets au sein de chaque service et d'encourager l'adoption des gestes écocitoyens.

En 2018, ce groupe s'est réuni 4 fois pour la mise en place de nouvelles actions. Pour limiter les impressions, le groupe a initié une formation à l'utilisation optimale de l'imprimante. Il a également disposé dans les deux salles dédiées à l'impression, des affiches promouvant la baisse de consommation de papier. Les versos des papiers destinés à la poubelle ont été réquisitionnés pour faire des cahiers de brouillon qui ont ensuite été distribués à chaque agent lors des vœux 2018.

Aux vœux 2019, le groupe ECORS a proposé une formation au tri pour tous les agents du SEROC. Cela a permis de rappeler les consignes de tri à l'ensemble de l'équipe du SEROC.

Après plusieurs mouvements de personnel au sein du SEROC, la démarche du groupe ECORS a été ralentie. La relance des travaux du groupe prévue en 2020 a également été retardée en raison des restrictions sanitaires.

En 2019, le SEROC a aussi été acteur du partage de bonnes expériences à l'occasion d'une rencontre du réseau des animateurs de Plans et Programmes de Prévention (A3P) consacrée à l'éco-exemplarité des collectivités.

Le SEROC participe à la promotion des circuits de proximité et des produits locaux. Il a mis en place une collaboration avec un maraîcher bio qui livre tous les vendredis les agents du siège en produits locaux tout en respectant la saisonnalité des produits. Ce partenariat est remis en cause par manque de commandes régulières.

Depuis 2019, le service administratif du SEROC a mis en place la dématérialisation de la chaîne comptable et tous les documents relatifs aux délibérations. En 2020, la consommation papier du SEROC s'élève à 130 522 feuilles, ce qui équivaut à 261 ramettes soit 653 kg contre 356 ramettes en 2013 soit 890 kg. En effet, nous constatons une baisse de la consommation papier de 27% par rapport à 2013 (date du dernier bilan fait par le SEROC). L'objectif de réduction prévu dans la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (réduire de 30% la consommation papier d'ici 2020) est donc atteint à 90%.

Depuis 2020, le SEROC inclut dans ses marchés publics des critères environnementaux notamment sur les performances environnementales et sociales du candidat.

Afin de contribuer à la réduction des gobelets en plastique jetables, le SEROC a mis en place en 2019 un service de prêt de gobelets réutilisables estampillés à son nom. Ce service s'avère être écologique et économique pour les organisateurs d'événements.

En 2020, le SEROC n'utilise plus de produit phytosanitaire et poursuit sa politique de gestion différenciée des espaces verts de ses déchèteries et de son parc éco-éducatif. Pour réduire la production de déchets verts, il a également mis en place des zones de jachères fleuries sur les déchèteries.

